

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 8 JUILLET 2011

COMPTE RENDU

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, Mme Élisabeth Borne représentée par M. Denis Pétel, Mme Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Philippe Moine, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Denis Pétel, M. Antoine Picon, Mme Karen Taïeb.

Excusés : Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, Mme Catherine Bruno, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Françoise Hamon, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy,

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 5 août 2011.

REPORT DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

42, rue du Louvre (01^{er} arr.)

PERMIS DE DÉMOLIR

32, rue du Sentier (02^e arr.) - hôtel Rivié

11, quai d'Anjou (04^e arr.)

5, avenue Anatole France (07^e arr.) - tour Eiffel

7, rue Victor Chevreuil (12^e arr.)

154-154B, avenue Victor Hugo (16^e arr.)

SUIVIS

43-47, rue Saint-Roch et 28-32, rue de La Sourdière (01^{er} arr.)

6, rue Saint-Maur (11^e arr.)

11, avenue Marceau (16^e arr.) - Institut Cervantès

FAISABILITÉS

14, rue du Vertbois (03^e arr.)

16-18, rue d'Amsterdam (09^e arr.)

109, rue de la Tombe Issoire (14^e arr.)

POUR INFORMATION :

DÉMOLITIONS TOTALES DÉJÀ VALIDÉES

8, rue Labat (18^e arr.)

9, avenue Sainte-Eugénie, 1-7, rue Lhuillier et 29-33, rue Olivier De Serres (15^e arr.)

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

22, rue du Chalet (10^e arr.)

24, rue du Chalet (10^e arr.)

10, place Rhin et Danube (19^e arr.)

190-192, rue de Belleville et 2-6, rue du Soleil (20^e arr.)

SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. LEBLANC, Olivier - SGIM

PC 075 101 11 V 0016

Dossier déposé le 11/04/2011

« Changement de destination de locaux à usage de bureau en habitation avec suppression des escaliers intérieurs de service, remplacement des menuiseries sur rue et cour et isolation thermique par l'extérieur sur la façade cour.

SHON créée : 83 m². »

PROTECTION. Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Immeuble îlot post-haussmannien, à l'angle des rues du Louvre et Coquillière, encadrant avec le 38b-40 le bâtiment de la bourse du commerce rue de Viarmes. Ordre monumental des façades ainsi que des combles. Traitement d'angle par une tourelle. »

ANTÉRIORITÉ. Séance du 27 janvier 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de réaménagement en logements sociaux de l'un des deux immeubles bâtis en 1889 par Henri Blondel en accompagnement de la Bourse de commerce, le long de la rue du Louvre.

Considérant l'inadéquation fondamentale entre le type de partitions que suppose ce programme de logement social et les qualités propres de ces appartements bourgeois en grande partie conservés, la Commission a demandé que soient revues en détail les zones susceptibles d'accueillir le système de cloisonnement par « volumes » projeté par les architectes, afin que soient préservées les pièces et séquences majeures des appartements. »

PRÉSENTATION. L'architecte Henri Blondel (1821-1897) élève en 1889 deux immeubles îlots triangulaires entre la nouvelle rue du Louvre et la Bourse de commerce (1885-1889). Par leurs élévations ordonnancées d'inspiration « Grand style » et leur « aspect *cosu* (...), on reconnaît le savoir-faire, la manière *opulente* d'un de nos plus actifs et de nos plus anciens constructeurs de maisons parisiennes » (*La Construction moderne*, 28 décembre 1889). D'aspect parfaitement identique, les deux immeubles proposent deux programmes bien distincts : celui de droite est aménagé en hôtel de tourisme, et celui de gauche est un immeuble de rapport élevé sur un socle commercial. Il est distribué à partir d'une seule entrée sur la rue du Louvre qui mène à une coursive au premier étage sur cour qui dessert les trois escaliers principaux situés dans les angles. Deux appartements complets (de 6 pièces en moyenne aux étages nobles) occupent chaque côté du triangle, séparés par trois escaliers de service disposés au milieu des ailes. Les pièces de réception sont orientées vers l'extérieur et desservies par un couloir qui ouvre côté cour sur les services. Aux extrémités du triangle sont installés des salons de grande taille.



Ci-dessus, de haut en bas : PLU ; vue actuelle du 42, rue du Louvre et de la Bourse de commerce ; enfilade au 2^e étage à l'angle des rues du Louvre et Coquillière.

Malgré des occupations récentes moins nobles qu'à l'origine (transformation progressive en bureaux...), la qualité de l'immeuble est restée en grande partie intacte. Seules les façades sur la cour ont subi un ravalement au ciment qui les a banalisées.

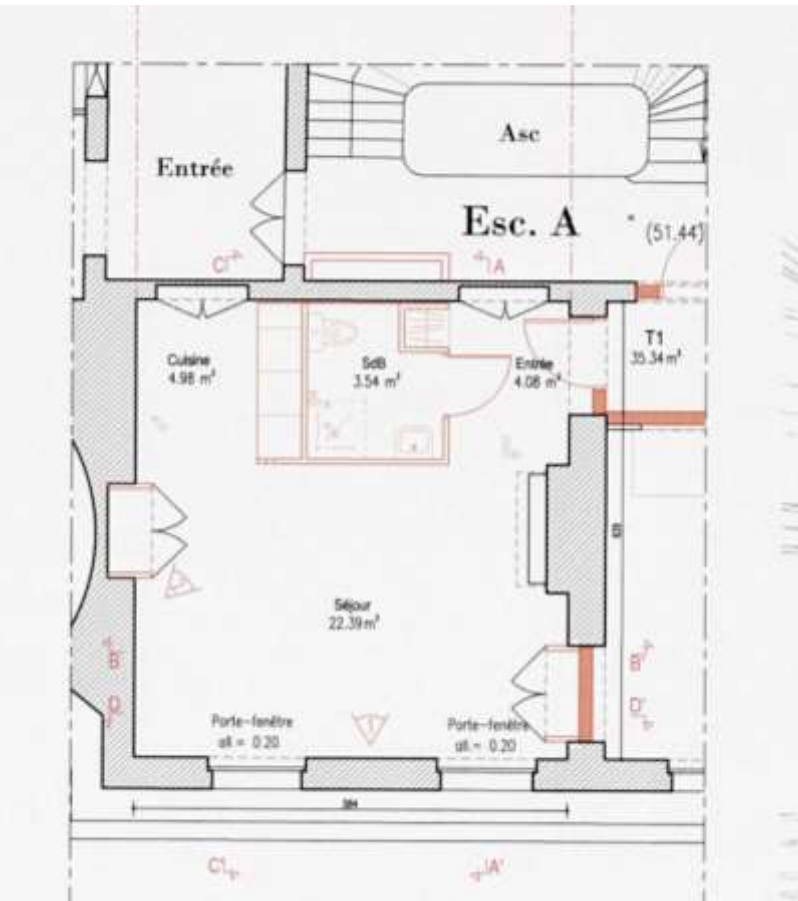
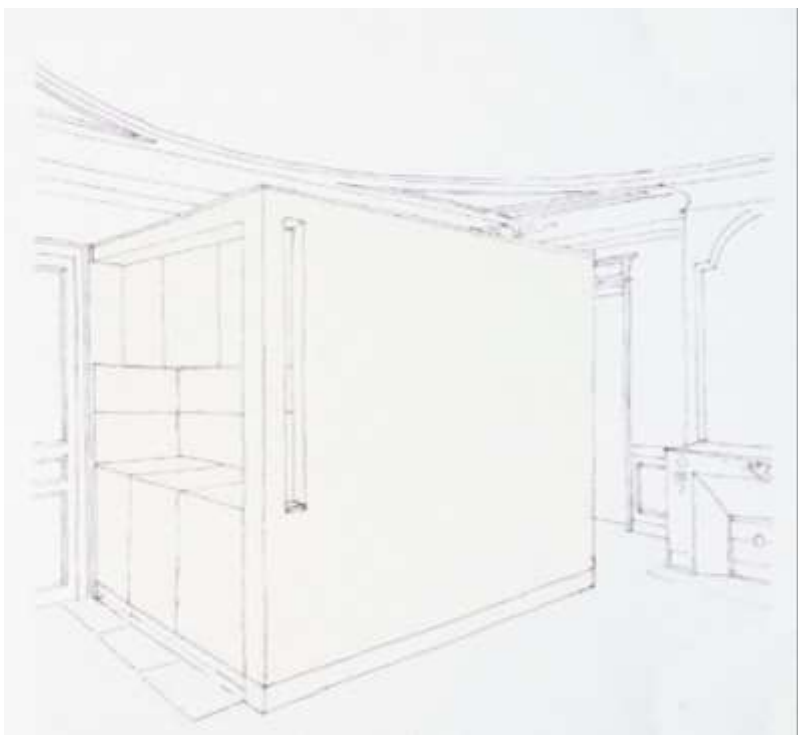
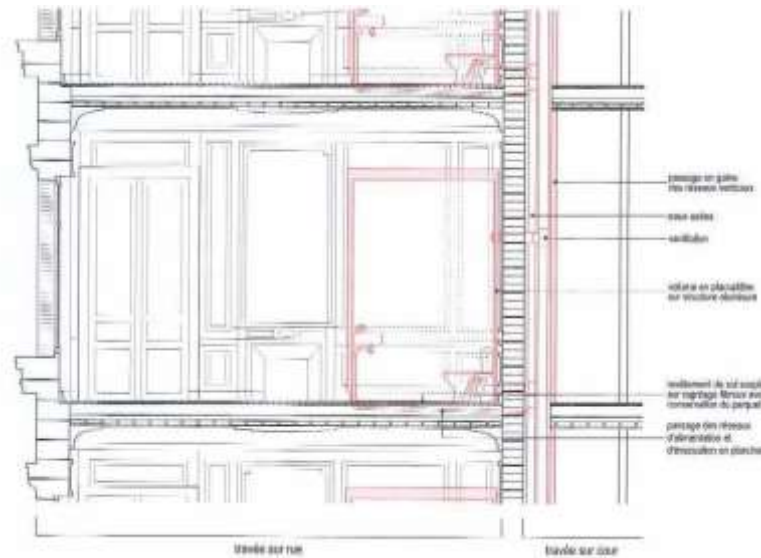
L'immeuble fait aujourd'hui l'objet d'un projet de transformation partielle en logements sociaux. Les grandes séquences des appartements d'origine, trop vastes pour les normes du logement social, seraient adaptées en modules plus petits. Les architectes proposent un système de volumes insérés dans chaque grande pièce, n'atteignant pas le plafond et permettant de préserver la lecture de l'espace initial de la pièce. Cette réorganisation des appartements suppose aussi la démolition des trois escaliers de service, et, par conséquent, la recomposition des façades sur cour - où une isolation par l'extérieur est prévue.

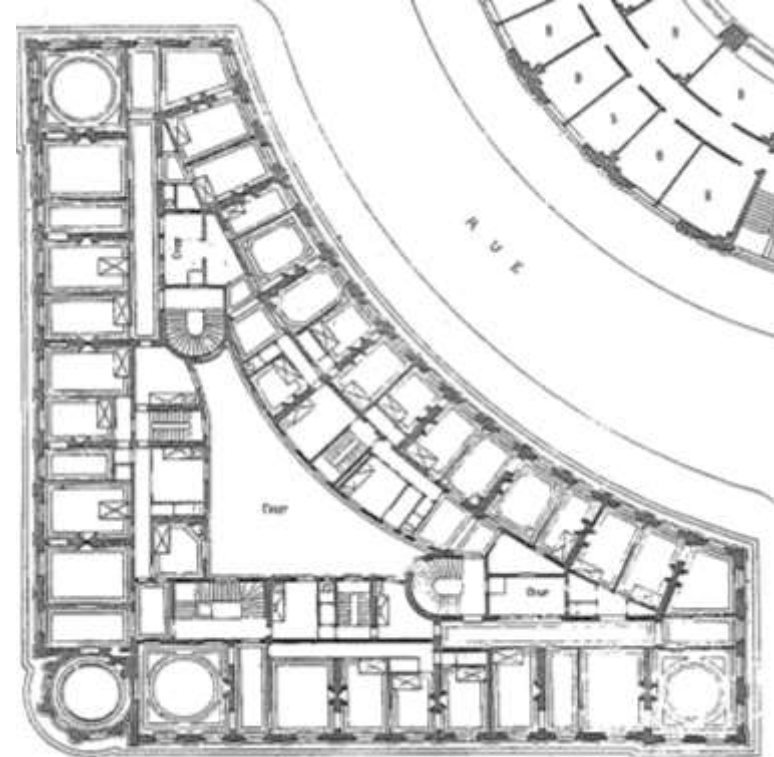
Suite au vœu de la Commission du Vieux Paris de janvier dernier lors de l'examen en faisabilité, le permis aujourd'hui déposé a été modifié de manière à mieux préserver les volumes des pièces principales, notamment les trois salons des pointes. Un état détaillé des appartements concernés par le projet a été joint ainsi que des précisions sur la mise en place de ces « meubles architecturaux ». Le premier et le deuxième étage sur entresol sont entièrement restructurés, à l'exception d'un appartement. Les trois salons principaux, aux pointes de l'îlot, ne sont plus dotés de boîtes, et les cloisonnements des pièces attenantes ont été rationalisés, s'attachant à respecter les distributions anciennes et à ne démolir que des cloisons modernes.

Enfin, dans les pièces principales, les volumes ajoutés ont été réduits ou mieux disposés.

Le projet est très respectueux des structures et des éléments de décor. Si aucune séquence complète d'appartement d'origine des étages nobles n'est conservée, le projet actuel n'empêche pas d'envisager ultérieurement leur restitution.

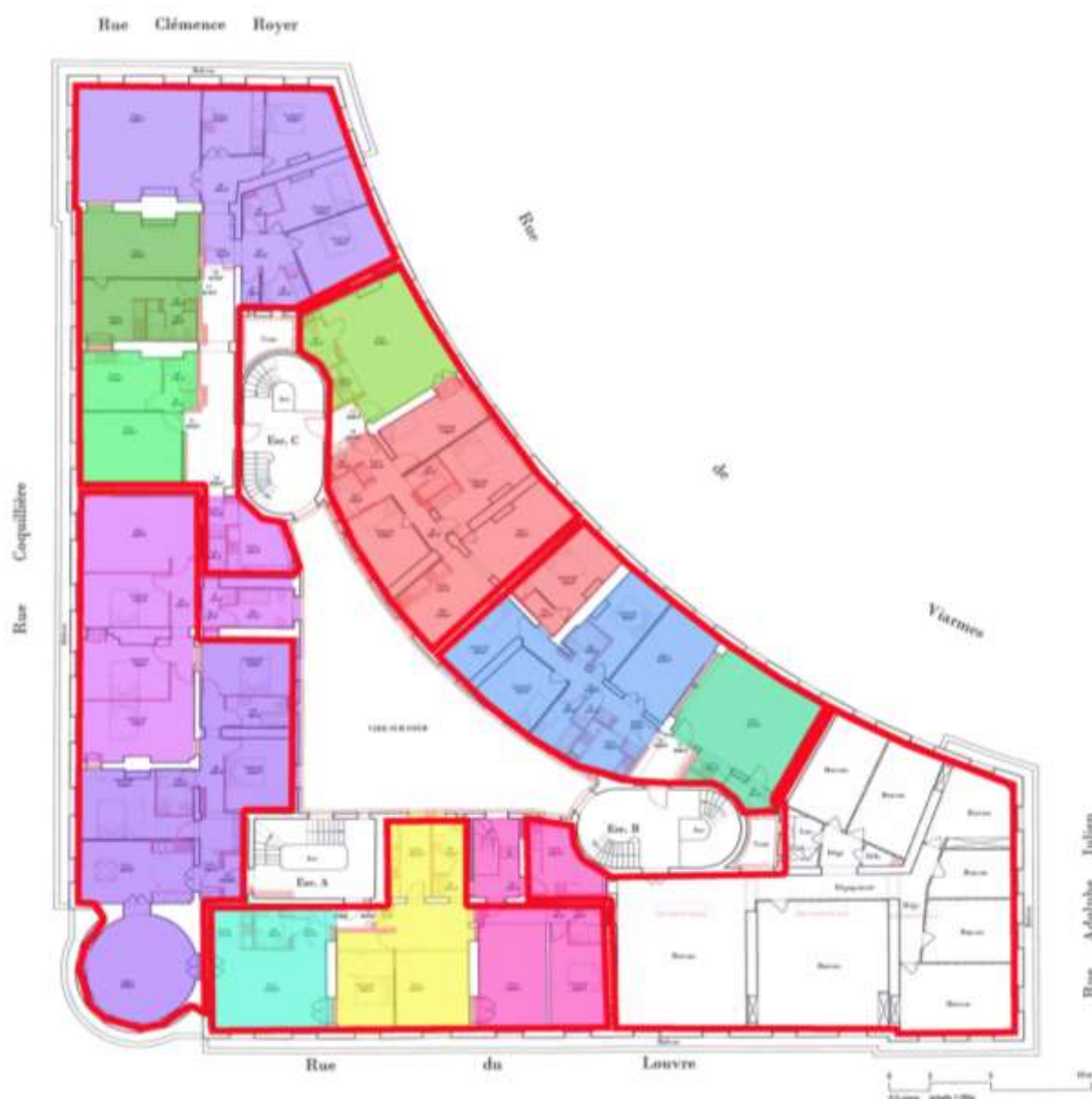
*Ci-contre, en haut : vue d'un salon du 3^e étage.
Ci-contre et ci-dessous : croquis de principe, coupe et plan d'aménagement d'une « boîte » dans une pièce d'origine, avec conservation des moulures et de la cheminée (documents de projet : Patrick de Jean et Jérôme Marin, architectes).*





Ci-dessus : à gauche, plan du premier étage sur entresol dans son état d'origine ; à droite, plan de principe de réaménagement des étages présenté en faisabilité en janvier dernier.

Ci-dessous : plan projeté du premier étage sur entresol, modifié après le vœu de la Commission du Vieux Paris. Répartition des logements envisagés (identifiés par des couleurs différentes) : 1 T5, 4 T4, 1 T3, 1 T2 et 5 T1 ; en rouge, l'emprise des appartements d'origine, en blanc, un appartement non concerné par l'opération (documents de projet : Patrick de Jean et Jérôme Marin, architectes).



DISCUSSION. M. le maire du 1^{er} arrondissement salue un projet de logement social d'une telle envergure dans ce quartier, mais fait part également de ses doutes sur une proposition qui lui rappelle celle de l'hôtel Dodun. Il s'interroge sur la longévité et la réversibilité de tels équipements, mais il reconnaît les progrès réalisés à la demande de la Commission et s'en félicite. Il suggère que d'autres programmes sociaux se seraient mieux adaptés à ce patrimoine. Mme la présidente salue les avancées effectuées par la SGIM et trouve que le principe des boîtes répond favorablement aux demandes de la Commission, et permet par ailleurs de répondre au programme de logements indépendants. Elle propose donc aux membres de lever le vœu du 27 janvier dernier.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de réaménagement en logements sociaux de l'un des deux immeubles bâtis en 1889 par Henri Blondel en accompagnement de la Bourse de commerce le long de la rue du Louvre.

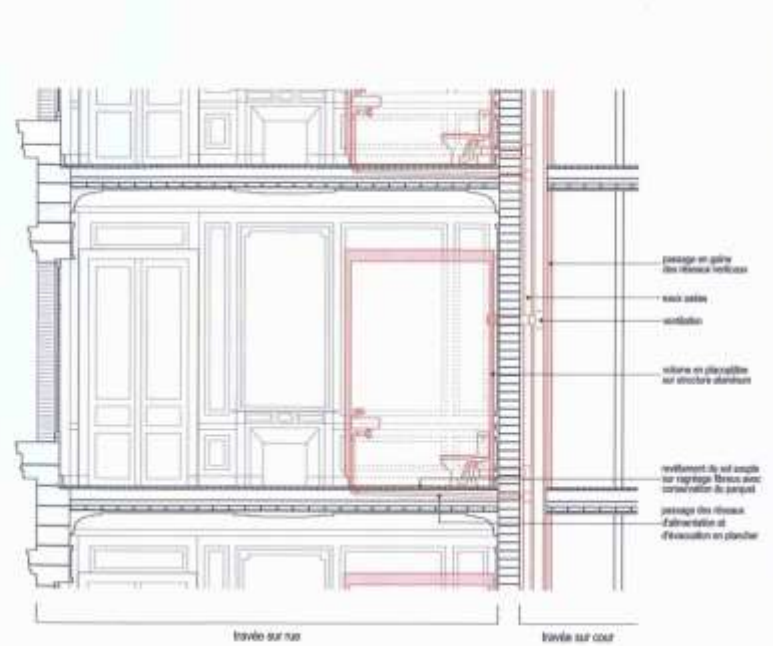
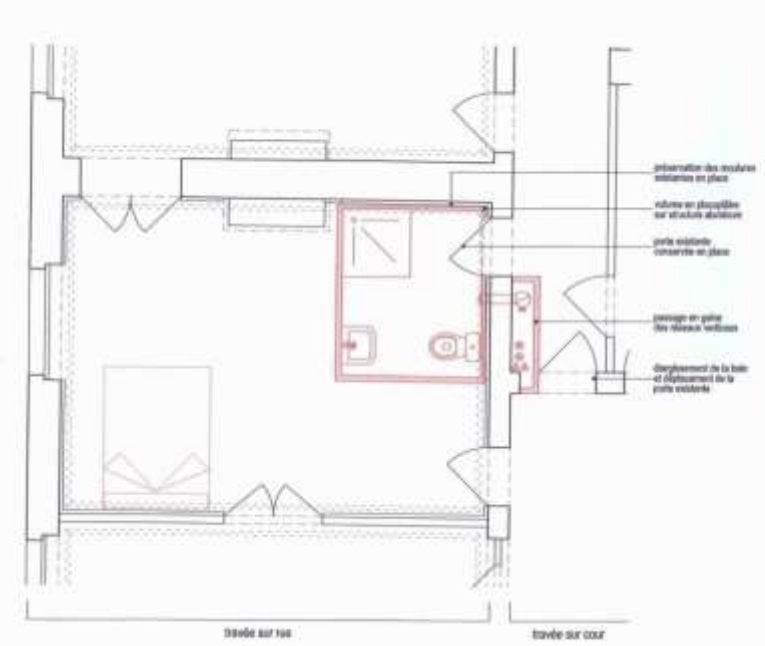
La Commission du Vieux Paris a pris acte des évolutions du projet, visant à mieux respecter les espaces existants, notamment les pièces principales et à limiter les cloisonnements et l'impact des volumes insérés (pour les pièces humides) dans les grands appartements bourgeois, jusqu'ici en grande partie conservés.

Dans ces conditions, la Commission du Vieux Paris a levé le vœu adopté le 27 janvier 2011 qui demandait notamment que « soient revues en détail les zones susceptibles d'accueillir le système de cloisonnement par « volumes » projeté par les architectes, afin que soient préservées les pièces et séquences majeures des appartements » (BMO du 5 août 2011).



Ci-dessus : vue actuelle d'un salon.

Ci-dessous : plan et coupe projetés montrant les meubles architecturaux en situation (documents de projet : Patrick de Jean et Jérôme Marin, architectes).



Le plan et la coupe ci-après démontrent par l'exemple le principe de réversibilité qui est recherché dans cette opération.

De fait, afin de respecter le second œuvre existant ayant une valeur patrimoniale, il a été mis en place un principe d'exclusion des éléments de programme nécessaires à la réalisation de logements contemporains. Ces volumes visent à pouvoir être déposés afin de permettre un retour à l'état que nous observons aujourd'hui.

Ainsi les matériaux utilisés ont été choisis en fonction de leur mise en œuvre sur les ouvrages actuels : placo-gypse sur structure aluminium, sol caoutchouc sur parquets ragréés dans les pièces d'eau, doublage des parois nécessitant une protection contre les projections d'eau.

SGIM
58, rue de Jermolov - 75010 PARIS
Soc. : 552 030 785 00044
Tél. : 01 44 44 56 50
Fax : 01 44 53 26 32

0 10 20 m
2m 10m 15m

DETAILED - IMPLANTATION DES VOLUMES DE SERVICE
DANS LES ESPACES MAJEURS SUR RUE
plan et coupe de principe - état projet
DC - dat 05

SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. CASTILLA MORA - CASTMOR FRANCE

PC 075 075 102 11 V 0019

Dossier déposé le 29/04/2011

« Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments de 3 à 4 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, à usage de bureau, de commerce et d'habitation en hôtel de tourisme (122 chambres) avec démolition et reconstruction de planchers à tous les niveaux, modification d'aspect extérieur, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, ravalement des façades et réfection des couvertures.

SHON démolie : 2458 m² ; SHON créée : 2432 m² ; ST : 2988 m² ; hauteur du projet : 22 m. »

PROTECTIONS

- « La façade et toiture sur rue de l'immeuble 30, rue du Sentier ; les façades et toitures sur rue et sur cour ainsi que le passage cocher du bâtiment sur rue de l'immeuble 32, rue du Sentier ; l'ensemble des façades et toitures ainsi que le décor intérieur de l'ancien hôtel particulier sis 32, rue du Sentier » inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques (arrêté du 23 mars 2001).

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « Hôtel du président Masson de Meslay attribué à l'architecte Nicolas Pineau construit entre cour et jardin s'ouvrant par un portail en retranchement rue du Sentier. L'hôtel, de style Louis XIV, date du début du XVIII^e siècle mais a subi des remaniements et une extension vers 1900. Il fut occupé entre autre par Dambray et le banquier Hottinguer dans la première moitié du XIX^e siècle. Sa transformation en manufacture entraîne une réfection dans un style néo-Louis XIV (Hervé et Fréret, entrepreneurs). L'accès au corps de bâtiment principal se fait dans l'axe de la porte cochère. À l'intérieur, un bel escalier de tracé semi-circulaire conduit au premier étage. Au sol, un dallage en marbre polychrome figure la moitié d'un soleil. Un passage latéral mène ensuite vers la cour rectangulaire entourée d'ateliers. »



Ci-dessus, de haut en bas : PLU ; façade du fond de la cour d'honneur ; ancienne façade sur jardin.

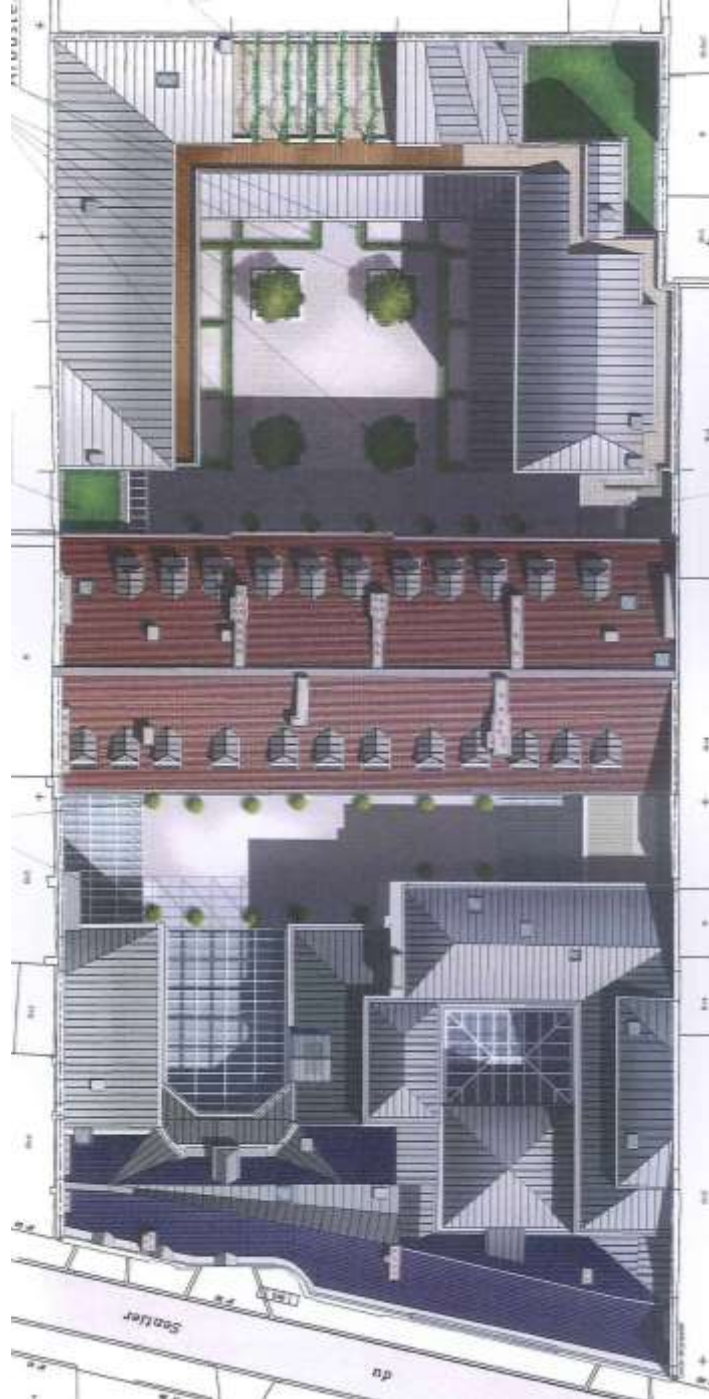
Ci-dessous, à gauche élévation projetée de la façade sur cour (document Richard Martinet, architecte) et à droite, vue actuelle de la cour industrielle.



ANTÉRIORITÉ

- Séance du 16 juin 2006 : « La CVP a formé un vœu en faveur de la conservation de l'élégant escalier secondaire datant du début du XIX^e siècle faisant liaison entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, situé dans l'aile des communs de l'hôtel Etienne Rivié. » Vœu levé le 13 juillet 2006.
 - Séance du 21 octobre 2010 : « La CVP a examiné le projet de restructuration de l'Hôtel Rivié, bâtiment du XVIII^e siècle bâti par l'architecte Nicolas d'Orbay, et dont les sculptures de façades sont attribuées à Nicolas Pineau. Elle s'est prononcée en faveur du respect des vœux déjà formulés en 2000, puis en 2006, à l'occasion des précédents projets de restructuration. Elle réitère donc la demande de conservation des bâtiments à usage d'ateliers construits au XIX^e siècle à l'emplacement de l'ancien jardin, formant une cour régulière explicitement visée par la protection au titre du PLU, et contre la couverture par une verrière de la cour d'honneur de l'hôtel particulier d'origine.
- Un soin particulier devrait également être apporté à la conservation des éléments patrimoniaux de l'existant visés par la protection au titre des Monuments historiques (décors intérieurs et distribution). »

PRÉSENTATION. Suite au vœu de la Commission d'octobre dernier, le projet a été modifié. Dans la première cour, la verrière ne couvrirait que la sortie du passage, entre les deux ailes XIX^e (elle n'aboutirait plus contre la façade de l'hôtel), l'escalier de service du XVIII^e siècle dans le corps de logis principal, initialement démoli, est désormais conservé (ainsi que l'escalier hélicoïdal du XIX^e de l'aile droite sur cour, néanmoins déplacé) ; enfin, un cahier patrimonial détaillé a été réalisé, avec notamment un relevé des menuiseries. Dans la seconde cour, un compromis est proposé : deux des trois bâtiments industriels sont conservés et restaurés, alors que le troisième, à gauche, peu épais, est reconstruit à un alignement légèrement différent de manière à rendre fonctionnel cette partie de l'hôtel, avec la reconstitution de sa façade à l'identique. À la demande du STAP et de la DRAC, la surélévation du bâtiment du porche d'entrée sera remplacée par une restitution de la toiture d'origine (brisis terrasson, d'après les descriptions d'archives).



*Ci-dessus : plan masse du nouvel état projeté (la cour d'honneur n'est plus entièrement vitrée et les bâtiments industriels sont conservés).
Ci-dessous : perspective de l'état projeté de la façade rue du Sentier et de la cour industrielle (documents de projet : Richard Martinet, architecte).*



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : Mme ROMNICIANU, Sylvie

PD 075 104 11 V 0002

Dossier déposé le 05/05/2011

« Démolition d'un appentis à usage de local-poubelles, à rez-de-chaussée, sur cour. »

PROTECTION. Protégé au titre du PLU.

« Motivation : île Saint-Louis. Maison de la haute bourgeoisie. Datant du XVII^e siècle, les édifices, initialement destinés à la haute bourgeoisie, s'implantent sur une parcelle suffisamment grande pour être agrémentée d'une cour bien dimensionnée. Alignée sur rue, la façade principale, généralement en pierre, présente une composition régulière ponctuée parfois par une porte cochère à rez-de-chaussée et un balcon à l'étage noble. »

PRÉSENTATION. Les maisons n° 9 à 15, quai d'Anjou sont issues de l'opération immobilière conduite par Jean-Baptiste Lambert alors qu'il se faisait construire son hôtel à l'angle du quai et de la rue Saint-Louis. Elles ont été élevées par l'architecte Louis Le Vau entre 1641 et 1642. Initialement composée d'un corps d'hôtel sur le quai et d'écuries en fond de cour, la parcelle est transformée en 1866-1867. Les écuries sont alors surélevées de trois niveaux d'habitation alors que des remises sont installées au rez-de-chaussée. Une nouvelle écurie, pour deux chevaux et une sellerie, est aménagée contre le mur mitoyen gauche, élevée d'un petit grenier et construite en pans de bois et briques. Elle est aujourd'hui visée par une demande de démolition afin de restituer le volume initial de la cour, et de dégager les deux façades.

DISCUSSION. Les membres sont généralement d'avis que ce petit bâtiment est pittoresque mais sans qualités suffisantes pour en demander la conservation. On souligne toutefois que l'argument de restitution du volume de la cour d'origine est ici inapproprié puisque le bâtiment XIX^e siècle du fond ne sera sans doute jamais démoli... L'ensemble forme toutefois aujourd'hui une cour cohérente, et on se demande où se trouvera le local poubelles une fois ce petit bâtiment démoli.

Aux termes de la discussion, la Commission ne prend pas de résolution.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; façades des maisons Lambert sur le quai d'Anjou ; vue actuelle de la petite écurie de 1867 à démolir ; vue aérienne (en rouge, l'emprise du bâtiment à démolir) (document F. Lacoste et W. Thieulin, architectes).



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. LEFEBVRE, Nicolas

SETE-SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL

PA 075 107 11 V 0001

Dossier déposé le 12/01/2011

« Aménagement des accès du pilier ouest de la Tour Eiffel. »

PD 075 107 11 V 0001

Dossier déposé le 05/04/2011

PC 075 107 11 V 0011

Dossier déposé le 05/04/2011

« Réaménagement du 1^{er} étage de la Tour Eiffel avec reconstruction des pavillons Eiffel et Ferrié, remplacement partiel de plancher opaque par un plancher vitré avec pose de garde-corps, rénovation des façades du pavillon dit "58 Tour Eiffel" et construction au droit des piliers nord, est et ouest, de 3 abris d'attente pour le public, à parois vitrées.

SHON créée : 1496 m² ; surface du terrain : 12770 m². »

PROTECTIONS

- Inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 24 juin 1964.
- Site classé du Champ-de-Mars.
- Périumètre de protection des berges de la Seine inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

PRÉSENTATION. Au moment de célébrer le centenaire de la Révolution française par une exposition universelle, la France entend promouvoir l'ingénierie et les industries françaises afin d'encourager et favoriser une relance économique. L'entreprise Eiffel est alors déjà connue pour plusieurs viaducs métalliques innovants en Europe et dans le monde. Ayant déjà travaillé à un projet de tour monumentale pour l'exposition des Arts Décoratifs de 1884, les principaux responsables de son bureau d'études, Maurice Kœchlin et Émile Nouguier proposent un projet à la gloire de la modernité et de la réussite industrielle, avec un pylône de fer de plus de 300 mètres de haut.

D'abord réservé, Gustave Eiffel est séduit par une esquisse « embellie » réalisée par Stephen Sauvestre, l'architecte habituel des ateliers Eiffel. Après avoir remporté le « concours » de 1886 qui devait désigner le lauréat du monument phare de l'exposition, Eiffel consacre toute son énergie et ses fonds à ce projet. Sollicitant financiers et politiques, il s'attache, non pas à surmonter les problèmes techniques de la tour qui ne sont pas insolubles pour son entreprise, mais à convaincre les pouvoirs publics de son intérêt (qu'il croit essentiellement scientifique et stratégique).

Ci-dessus : panorama des parcs du Trocadéro et du Champ-de-Mars ; restaurant du premier étage lors de l'Exposition universelle de 1900 ; le pilier sud en 1889 (documents fonds Roger-Viollet).



L'emplacement retenu étant occupé par un square municipal, il est convenu que la Ville de Paris deviendra propriétaire de la tour à la fin d'une période d'exploitation de vingt ans, concédée à la société créée par Eiffel et prolongée par la suite. Dès le début du chantier, le projet est la cible de critiques dans la presse et de pétitions d'artistes. Le ministre du Commerce et de l'Industrie Lockroy, qu'Eiffel a su gagner à sa cause, argumente lui-même, montrant l'implication de l'État dans la réussite de l'entreprise. Le succès public du « clou » de l'exposition balayera très vite les objections et l'essentiel des incertitudes financières qui, pourtant, ressurgiront peu d'années après - faisant un temps envisager la démolition du monument. C'est l'essor du tourisme de masse qui assurera, à partir des années 1960, la pérennité de l'attraction par une affluence toujours croissante.

Le nombre grandissant de visiteurs incite les gestionnaires de la tour à effectuer régulièrement des travaux d'aménagement, dès les années 1900, puis dans les années 1930 et 1950. À l'occasion de l'exposition internationale de 1937, André Granet remplace les « chalets » d'accueil au pied de chaque pilier par des guichets plus grands (qui sont toujours en usage aujourd'hui). Il supervise également toute la recomposition du premier étage (nouveaux pavillons, garde-corps, mobilier..., dont une partie subsiste).

La Ville de Paris, qui exploite le monument à travers une société d'économie mixte, a procédé à des travaux de réfection dans les années 1980 (François Dhôtel, architecte).

À présent, l'accueil du public et la mise en sécurité du site imposent de nouveaux dispositifs d'accès. En attendant un projet global, est aujourd'hui demandée la réalisation d'un volume d'accueil provisoire au pied du pilier ouest, du côté du Champ-de-Mars, où se trouveraient la billetterie et l'accès à la tour, alors que le pavillon de Granet serait réservé à la sortie des visiteurs. Ce nouveau volume, composé d'un large perron en bois (7,50 m), dissimulé par une façade en verre et métal, serait accolé au pilier sans démolition de celui-ci, à l'exception de deux encoches dans le socle rocaillé (refait dans les années 1980) et de l'élargissement de la porte d'accès à 3 Unités de Passage au détriment d'une section de 70 cm de structure métallique d'origine (et d'habillage de pierre des années 1980).

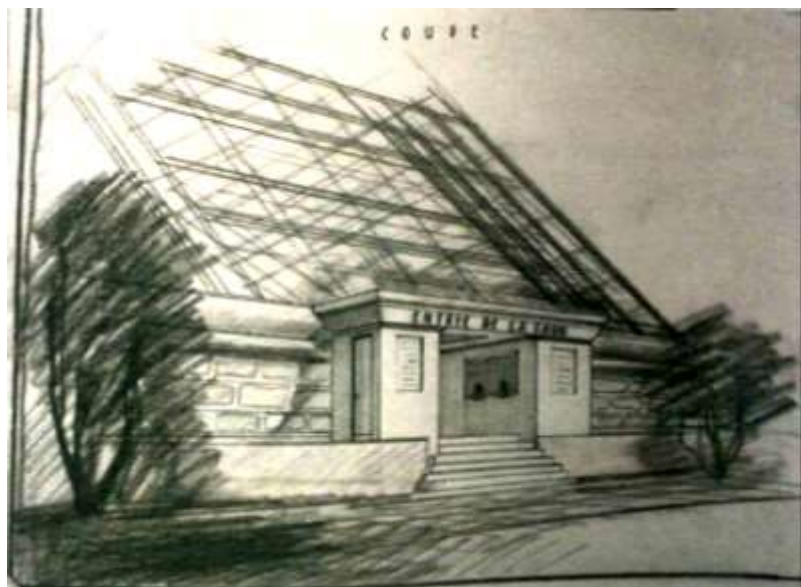
Au premier étage, afin d'améliorer l'offre de restauration, on prévoit de reconstruire les trois pavillons édifiés par l'architecte Dhôtel en 1981 (remplaçant eux-mêmes les pavillons construits par Granet en 1937 à l'emplacement de ceux de 1900). Sous une structure en tôle laquée brun rouge, les façades seront entièrement vitrées et épouseront la courbe générale du monument. Le plancher en encorbellement sur le vide central serait vitré.

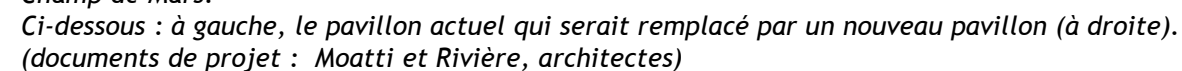
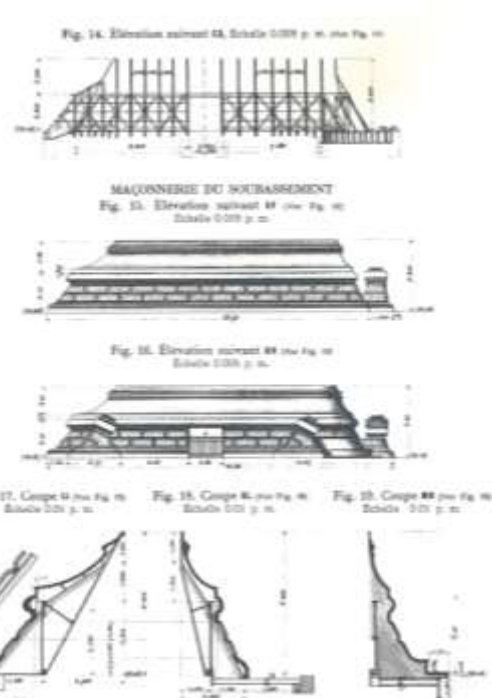
Ci-dessus, de haut en bas : l'accès au pilier ouest dans son état d'origine ; projet de nouveaux pavillons d'entrée par André Granet pour l'Exposition de 1937 (archives de l'IFA) ; état actuel de l'issue de secours à élargir sur l'un des côtés du pilier ouest.



PARIS. — La Tour Eiffel, Entrée du Public

ND. Phot





DISCUSSION. La Commission salue ironiquement le maintien de la tradition du mauvais goût architectural dans les aménagements de la tour Eiffel ! Elle rappelle que ce monument se caractérise par l'alliance réussie de la technologie et du pittoresque, et que son architecture est simple, faite de lignes sobres et de matériaux choisis.

À propos du bâtiment provisoire projeté au pied du pilier, la Commission s'oppose donc à une construction massive et opaque qui viendrait en concurrence des socles et du parement en béton. L'esprit de transparence et de discrétion du pavillon de Barcelone est évoqué. On s'étonne aussi de la monumentalité donnée à cet équipement présenté comme provisoire - encore plus s'il doit être reproduit à tous les piliers.

En ce qui concerne les constructions projetées au premier étage, la Commission s'inquiète de la couleur rouge prévue pour les futurs pavillons et qui n'a guère de rapport avec la tour. On précise que les réserves émises par l'architecte des bâtiments de France portent précisément sur cette question de la couleur des bâtiments neufs. Après quelques précisions sur l'impact visuel de ces constructions depuis le sol, certains membres suggèrent de redessiner de façon moins anecdotique les façades vitrées de ces pavillons qui reprennent de façon trop évidente la trame de la tour. On répond que cela semble difficile étant donné qu'il s'agit d'un projet lauréat d'un concours.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de modification des accès du pilier ouest et de reconstruction des pavillons du premier étage.

Concernant le réaménagement de l'accueil du pilier ouest, du côté du Champ de Mars, la Commission a considéré que le panneau opaque métallique destiné à masquer la billetterie et l'accès au monument risque de gêner la lecture de l'architecture du pied de la tour. Elle a donc demandé que soit étudiée la possibilité de réduire l'installation à sa plus simple expression, limitée au volume transparent.

Concernant la reconstruction, au 1^{er} étage, des trois pavillons édifiés par l'architecte Dhôtel en 1981, il a été demandé que la structure en tôle laquée de cet équipement, visible du sol, adopte une couleur permettant son intégration harmonieuse et discrète dans le site (BMO du 5 août 2011).

Ci-dessous : vue existante et projetée des pavillons du premier étage (documents Moatti et Rivière, architectes).



7, rue Victor Chevreuil (12^e arr.)
Restructuration d'une maison fin XIX^e siècle

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : Mme MARTY, Stéphanie

PC 075 112 11 V 0013

Dossier déposé le 09/05/2011

« Extension de la maison sur 2 étages après démolition de la cuisine sur cour, ravalement des façades et création d'une toiture-terrasse.

SHON à démolir : 7 m²; SHON créée : 37 m². »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Cette maison en brique de la fin du XIX^e siècle est située dans le quartier de Bel-Air, à proximité de Saint-Mandé. De caractère très modeste, elle correspond au modèle de maison ouvrière, souvent reproduite en série. Édifié en 1893, le bâtiment a été surélevé en 1914, puis agrandi d'un volume à rez-de-chaussée côté cour. Il ne bénéficie donc aujourd'hui que d'un espace extérieur très restreint le long d'un haut mur mitoyen. La maison est composée d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un comble brisé recouvert de tuiles, avec des éléments de céramique émaillée assez soignés.

Le projet propose une redistribution complète des intérieurs, rendue possible grâce à la nouvelle extension prévue dans la cour, destinée à abriter le futur escalier. Le pétitionnaire, dans le cadre d'une première demande, avait souhaité la surélévation du volume à rez-de-chaussée côté droit, actuellement occupé par la cuisine. Le PLU ne permettant pas cette modification, la demande porte aujourd'hui sur la création d'un volume *ex nihilo* côté gauche, sur 4 niveaux. Cette modification se traduit dans le projet par la démolition de l'adjonction à rez-de-chaussée, la démolition totale de l'escalier d'origine, et la démolition du comble pour la création d'une terrasse et d'un volume en retrait, ainsi que la création, coté rue, d'une vaste baie vitrée au deuxième étage. Pour répondre aux normes du plan climat, la maison serait dotée de fenêtres à double vitrage, d'une isolation intérieure côté rue, et d'une isolation extérieure côté cour. L'ensemble de ces travaux serait complété par un ravalement.

DISCUSSION. Les membres considèrent que cette maison peut continuer à évoluer et qu'il est compréhensible qu'on cherche à l'agrandir encore. Toutefois, on s'étonne du dessin de la grande baie horizontale qui n'est guère en rapport avec le style de la façade. Pour être plus en harmonie avec le reste de la rue, il conviendrait plutôt de créer deux fenêtres comme au premier étage.

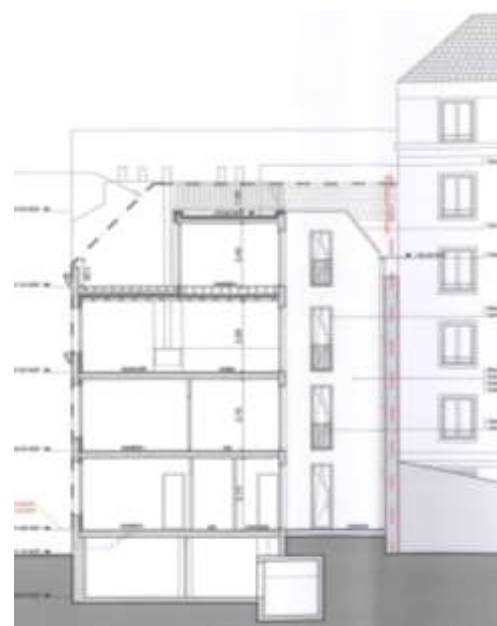
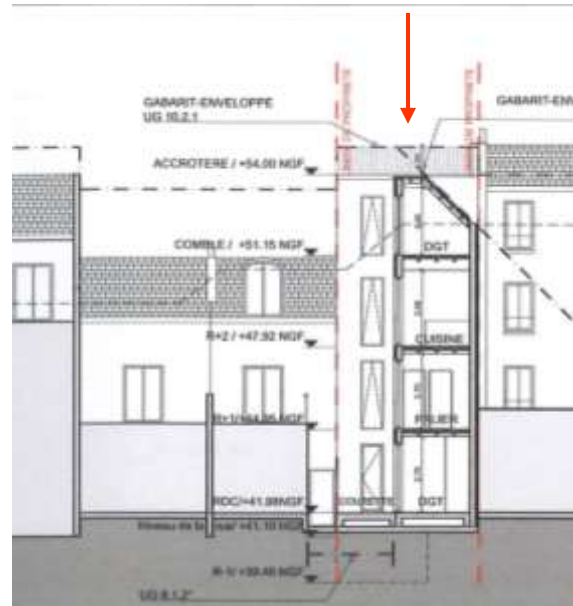
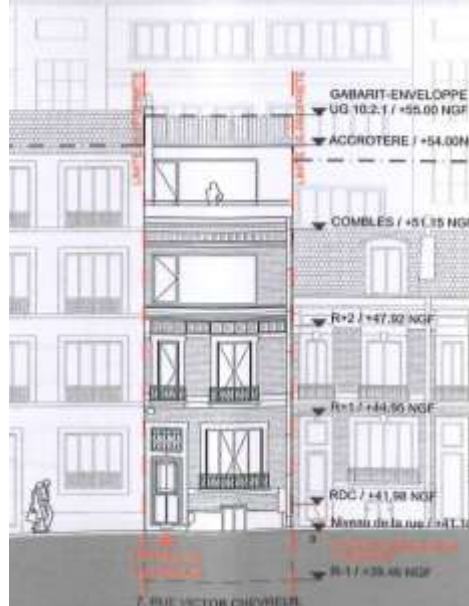
RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'une maison fin XIX^e siècle, dans le quartier de Bel-Air.

Elle a recommandé que le projet privilégie, au 2^e étage, l'ouverture d'une seconde fenêtre, sur le modèle de celle de l'étage inférieur, plutôt que de créer une baie à l'écriture totalement étrangère à la façade existante (BMO du 5 août 2011).

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; carte postale vers 1900 ; vues actuelles (perspective et détail du rez-de-chaussée).

Ci-dessous : détail des carreaux émaillés du premier étage.





En haut, de gauche à droite : élévation côté rue actuelle et projetée ; la façade depuis la cour.

Ci-dessus, de gauche à droite : vues actuelle et projetée de la façade côté rue, montrant l'ouverture d'une large baie vitrée au niveau de la surélévation de 1914 ; coupe transversale sur la maison montrant la terrasse et le volume en retrait (la rue est à gauche de l'image), ainsi que l'adjonction de quatre niveaux abritant l'escalier.

(documents de projet : Vous êtes ici, architectes)

Ci-dessous : vues actuelles de l'intérieur et du départ de l'escalier prévu à démolir dans le projet.



154-154B, avenue Victor Hugo (16^e arr.)

Démolition totale d'anciens bâtiments paroissiaux

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. DE LAS CASES, François

SEFRI-CIME ACTIVITES & SERVICES SAS

PC 075 116 11 V 0037

Dossier déposé le 13/05/2011

« Construction d'un bâtiment de 8 étages sur 2 niveaux de sous-sol sur rue et jardin à destination d'habitation, de local associatif à rez-de-chaussée et de stationnement en sous-sol après démolition totale d'un bâtiment de 4 étages sur un niveau de sous-sol à destination de foyer d'hébergement.

SHON à démolir : 1987 m² ; SHON créée : 2354 m² ; ST : 654 m² ; hauteur du projet : 29 m. »

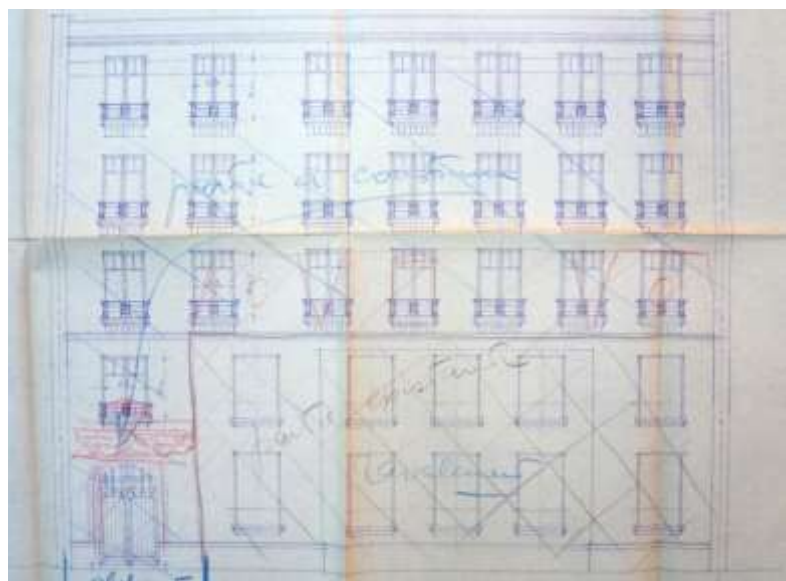
PROTECTION. Aucune.

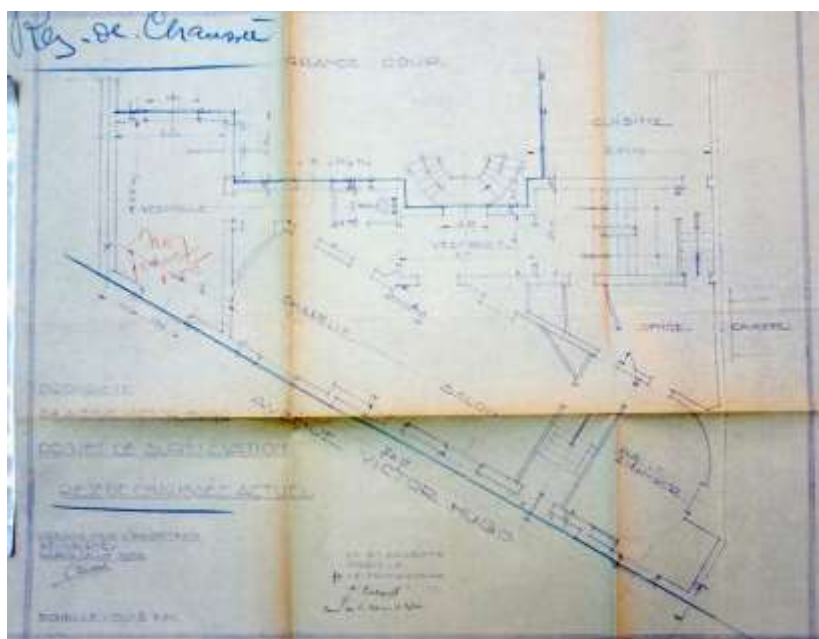
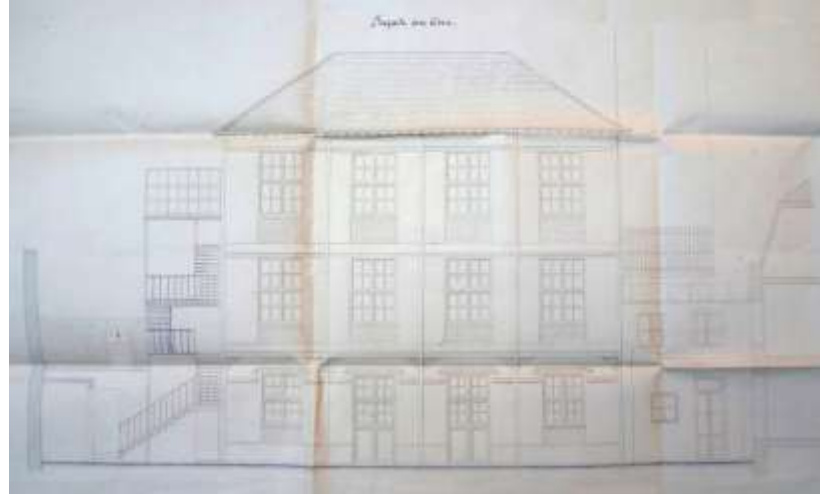
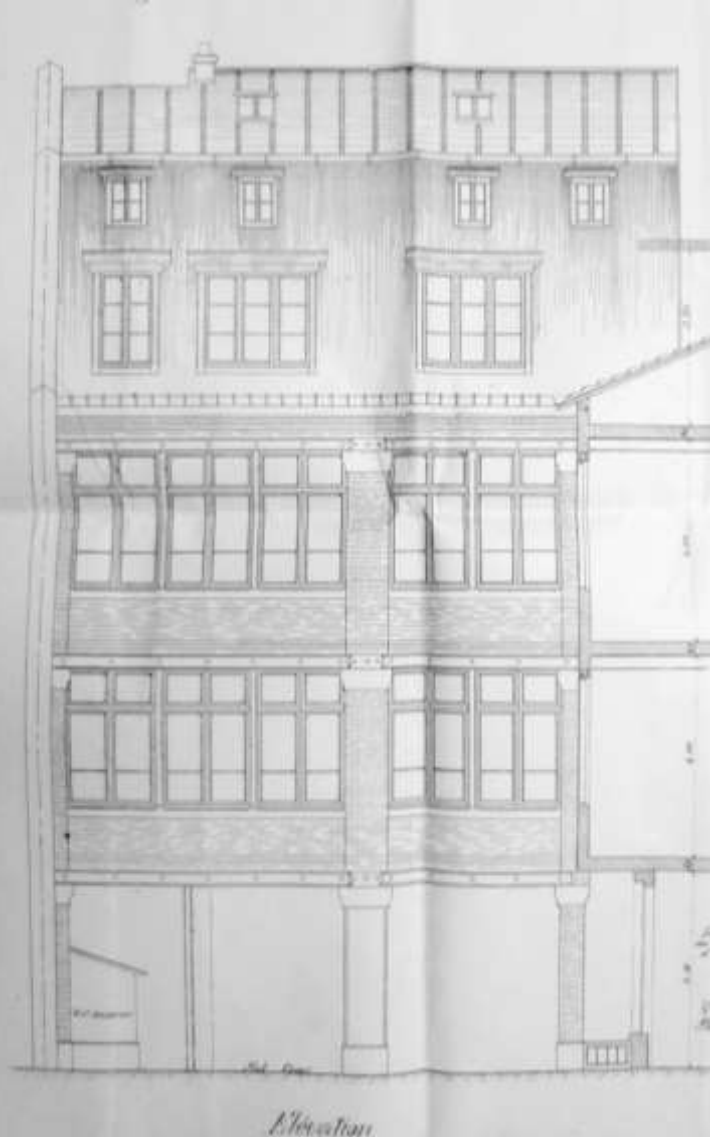
PRÉSENTATION. Entre 1850 et 1870, est d'abord construite une maison bourgeoise sur rue, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage carré, avec un comble brisé et des écuries en fond de parcelle. La parcelle, acquise dans les années 1890 par l'association paroissiale Saint-Honoré d'Eylau, se densifie ensuite et évolue tout au long du XX^e siècle.

L'ensemble est agrandi en 1893 par une aile en retour, puis, en 1902, par un bâtiment en fond de parcelle, tous deux construits par l'architecte Paul Marbeau. Ces bâtiments, caractéristiques de l'architecture industrielle de la fin du XIX^e siècle, sont en pan de fer et remplissage de brique, avec des planchers à voûtains. Les locaux accueillent l'école des sœurs de la Charité avant de devenir un foyer d'hébergement pour jeunes filles, puis pour étudiants dans les années 1980. Deux autres campagnes viennent parachever la transformation du site : une surélévation de deux niveaux de l'immeuble sur rue, en 1932, puis une campagne d'aménagements intérieurs qui supprime les derniers éléments de l'habitation bourgeoise, et notamment l'escalier. La demande porte aujourd'hui sur la démolition totale du site, pour la construction d'un immeuble neuf de logements en accession à la propriété.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; carte postale du début du XX^e siècle montrant la façade de la maison d'origine ; projet de surélévation réalisé en 1932 (Archives de Paris) et vue actuelle de la façade sur l'avenue.

Ci-dessous : toiture terrasse du bâtiment sur l'avenue.





Ci-dessus : à gauche, élévation du bâtiment de fond de parcelle, à usage scolaire, construit en 1901 ; à droite, de haut en bas : façade du bâtiment en aile sur cour construit en 1893 et plan du rez-de-chaussée du bâtiment sur l'avenue modifié en 1932 montrant notamment la présence d'une chapelle et de l'escalier d'origine (Archives de Paris).

Ci-dessous : vue actuelle des bâtiments sur cour et plan d'ensemble montrant les bâtiments existants (en noir) et le bâtiment de 1901 en fond de parcelle, en rose (Archives de Paris).



DISCUSSION. On informe que l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France est motivé par l'absence d'étude historique de la parcelle. Certains membres signalent que cette étude n'apportera sans doute pas beaucoup plus d'éléments que ce qui est présenté ici. Les membres trouvent plutôt qu'il est impossible de se prononcer sans connaître en détail le projet, dont on sait qu'il a déjà évolué par rapport aux pièces déposées dans la demande de permis de construire. La Commission demande donc à revoir ce dossier, une fois l'étude fournie et le nouveau projet arrêté.

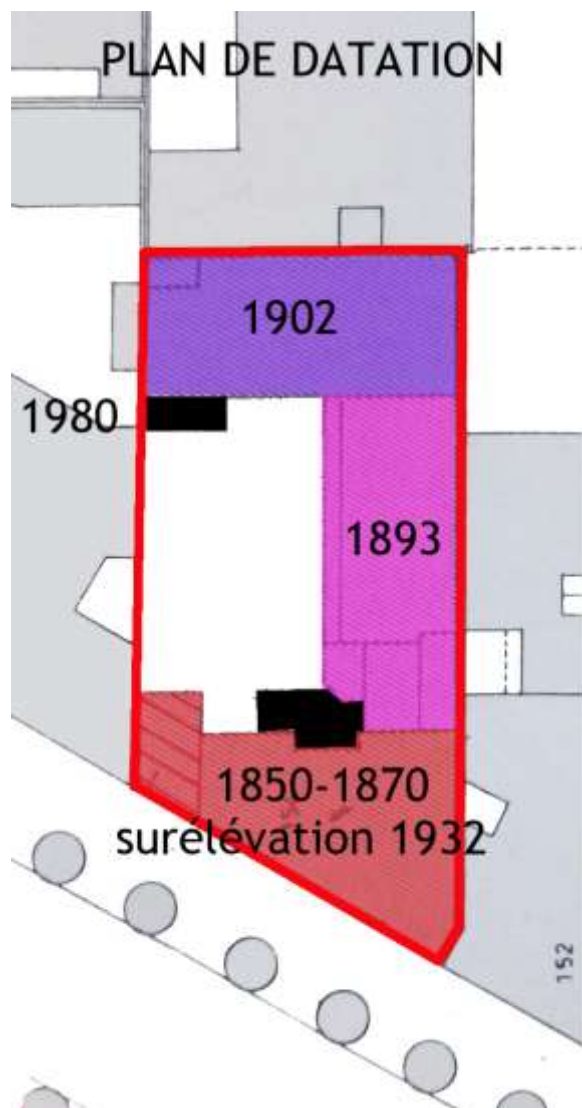
RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'anciens bâtiments paroissiaux, construits en plusieurs phases lors de la seconde moitié du XIX^e et du début du XX^e siècle.

La Commission a demandé que lui soit communiquée une étude historique permettant de documenter les bâtiments, afin d'éclairer et d'orienter toute décision sur le devenir de cet ensemble (BMO du 5 août 2011).



Ci-dessus : vue aérienne (© Géoportail).

Ci-dessous : à gauche plan de datation montrant en rouge la maison bourgeoise et les écuries (1850-1870), en rose, la première extension de 1893, en violet, la deuxième extension de 1902 et en noir les aménagements intérieurs de 1980. À droite : détails des façades sur cour.



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. TRINCALI, Patrice -
MUTUELLE DES CUISINIERS DE FRANCE

DP 075 101 10 V 0252

Dossier déposé le 22/12/2010

« Création d'un ascenseur en façade côté cour, démolition de la couverture existante 1^{er} étage pour la création d'une toiture-terrasse avec végétalisation, fermeture de la cour au 6^e étage par une verrière, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, suppression de l'ancien ascenseur avec mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de l'escalier et fermeture d'une trémie à rez-de-chaussée d'un bâtiment à usage de bureau, d'enseignement et d'habitation. SHON créée : 17 m² ; surface du terrain : 296 m². »

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 1^{er} mars 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...), a examiné le projet de restructuration d'un immeuble des années 1900, siège historique de la Société des cuisiniers de Paris.

Compte tenu de la qualité du bâtiment, la Commission du Vieux Paris s'est prononcée contre le projet d'isolation par l'extérieur de la cour, qui entraînerait la perte des décors en mosaïque et modifierait sensiblement sa composition. Elle s'est également prononcée pour le remplacement à l'identique des menuiseries de façades et pour le maintien de l'ascenseur à son emplacement originel.

La Commission a enfin demandé la protection au titre du PLU de ce remarquable immeuble de bureaux des années 1900. »

PRÉSENTATION. L'immeuble est construit en 1914-1917 par l'architecte Bruno Pélissier, à l'initiative de Léopold Mourier pour la Société des Cuisiniers de Paris, association mutualiste d'aide et de défense des droits des cuisiniers. Le bâtiment, associant bureaux et logements, est à structure métallique et remplissage de brique ; seule la façade sur la rue Saint-Roch est en pierre de taille, anoblée par un riche décor sculpté.

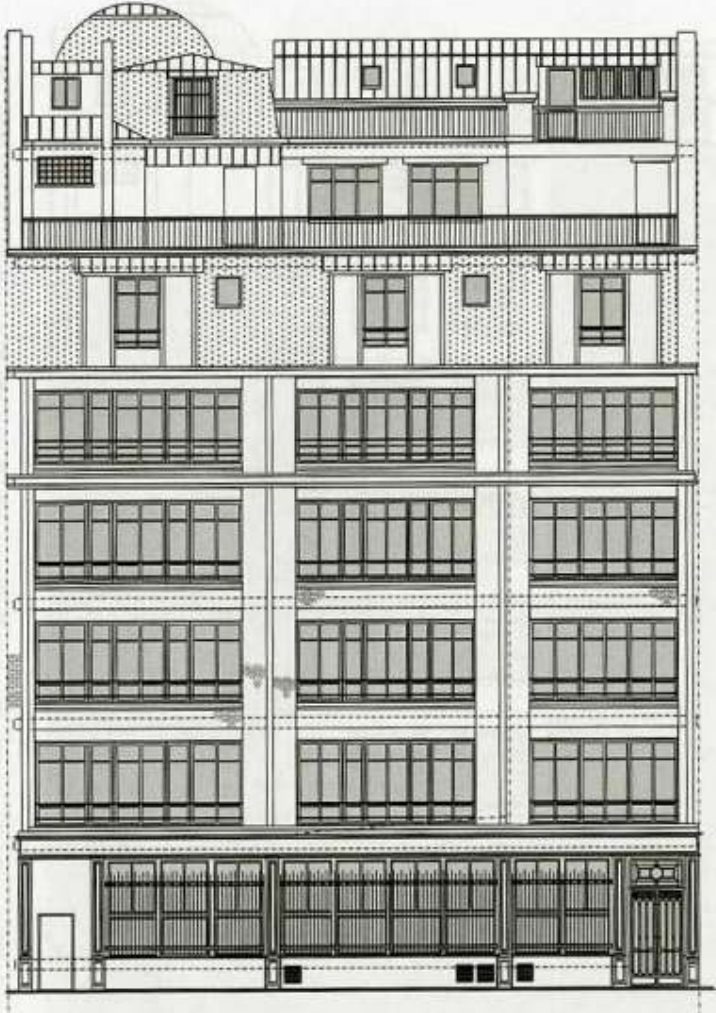
Aujourd'hui, toujours propriété de la même société, l'immeuble accueille une école que l'on envisage de moderniser. Suite au vœu de la Commission du Vieux Paris et à l'avis défavorable de l'architecte des Bâtiments de France, le projet a été amendé sur le traitement de la cour. Le pétitionnaire a renoncé à la couverture par une verrière et à l'isolation par l'extérieur de la cour, permettant la conservation des décors de mosaïque. En revanche, un ascenseur y est toujours prévu et il est toujours envisagé de changer les menuiseries côté rue de La Sourdière, en proposant des châssis au dessin différent de la partition d'origine, et munis d'allèges fixes.



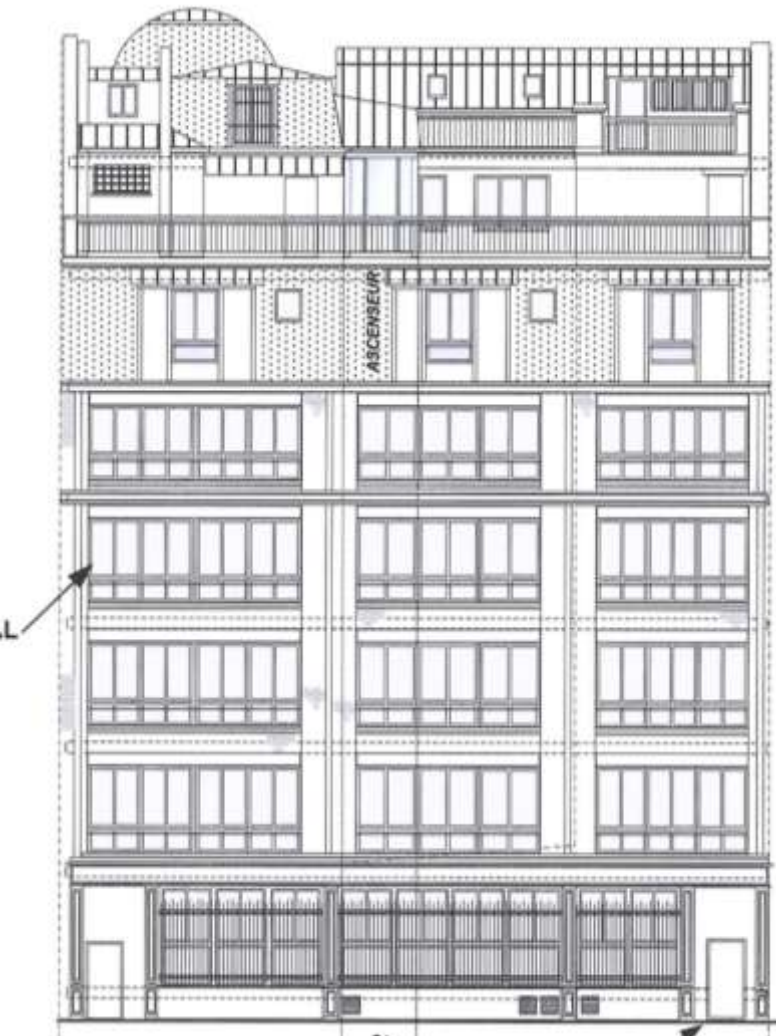
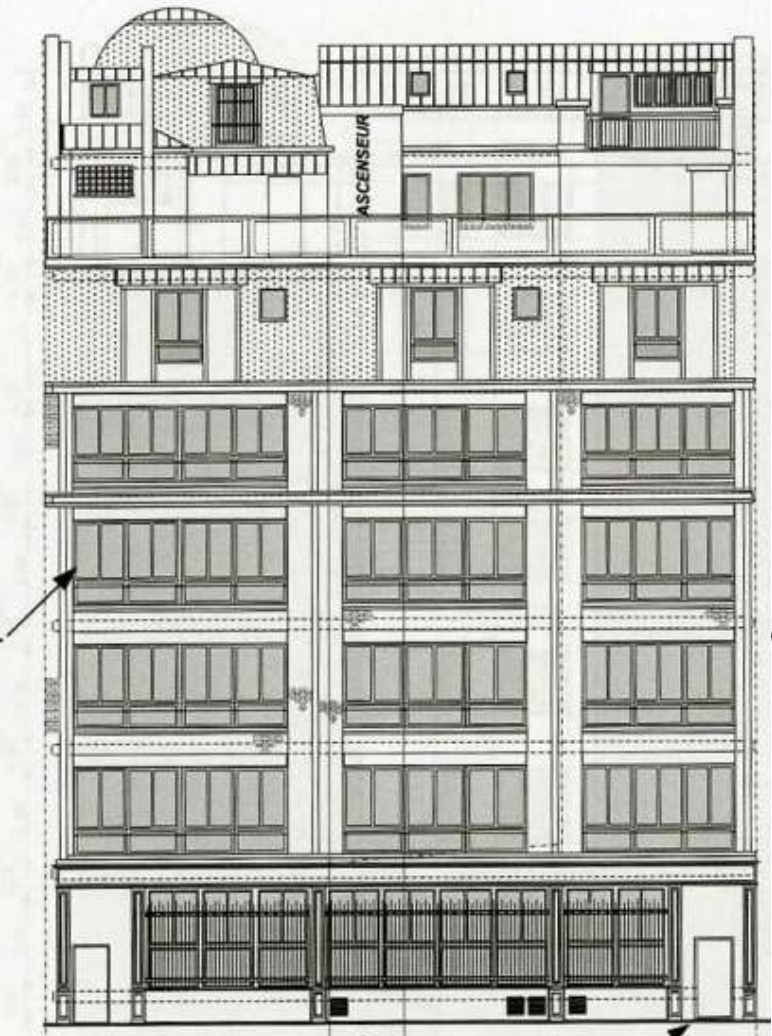
Ci-dessus, de haut en bas : vues actuelles des façades sur la rue Saint-Roch (à gauche) et sur la rue de la Sourdière (à droite) ; détail de la façade sur la rue de la Sourdière.

DISCUSSION. Mme la présidente estime que les remarques de la Commission ont permis des avancées positives et propose aux membres de lever le vœu de mars dernier.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le nouveau projet de restructuration d'un immeuble des années 1900, siège historique de la Société des cuisiniers de Paris. Prenant acte du renoncement à la couverture par une verrière et à l'isolation par l'extérieur de la cour, permettant la conservation des décors de mosaïque, la Commission a levé le vœu adopté lors de la séance du 1^{er} mars 2011 (BMO du 5 août 2011).



Ci-dessus : à gauche, vue actuelle de la cour intérieure ; à droite : élévation existante de la façade sur la rue de la Sourdière. Ci-dessous : premier projet (à gauche) et nouveau projet (à droite). Seule la couleur des menuiseries métalliques est changée (documents de projet : Hervé Coudyser, architecte urbaniste).



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER, Daniel - R.I.V.P.

PC 075 111 10 V 0082

Dossier déposé le 07/12/2010 et modifié le 04/05/2011

« Restauration d'un bâtiment de bureau de 2 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, sur rue et cour, avec changement de destination en résidence sociale (25 logements créés), démolitions du plancher des combles pour reconstruction, de parties de planchers pour l'implantation d'un ascenseur et de murs porteurs, suppression de l'auvent sur cour et du local sanitaires, dépose de l'escalier extérieur, aménagement des locaux à rez-de-chaussée sur cour en locaux vélos et lingerie, création d'un auvent, ravalement des façades, réfection des couvertures avec modification de la partie en tuiles par du zinc, création de lucarnes côté rue et de châssis de toit côté rue et cour.

SHON à démolir : 311 m² ; SHON créée : 301 m² ; ST : 540 m². »

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ. Séance du 1^{er} mars 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restructuration d'un bâtiment du milieu du XIX^e siècle, construit sur les anciens terrains du couvent des Hospitaliers de la Roquette. Elle a demandé la réalisation d'une étude historique permettant de mieux connaître l'origine et l'auteur de ce bâtiment, qui aurait été une dépendance de la prison de la Petite Roquette. La Commission s'est également prononcée contre les modifications de la façade sur rue induites par l'uniformisation des niveaux de plancher (rehaussement ou abaissement des fenêtres, création de lucarnes passantes venant couper la corniche d'origine) et en faveur de la réalisation d'un ravalement soigné permettant de faire réapparaître les parties autrefois visibles en pierre de taille. »

PRÉSENTATION. L'étude historique, très sommaire, fournie par la maîtrise d'ouvrage, n'apporte aucune information sur la nature de ce petit édifice. En l'état actuel des recherches, il est impossible d'affirmer si l'établissement a servi ou non d'annexe à la prison de la petite Roquette et plus précisément de nursery pour les détenues. Le DHAAP a néanmoins continué ses investigations, et il semblerait que l'établissement, construit par François Amédée Boudin, ait plutôt servi d'annexe à l'ancien asile impérial du Vésinet. Un article du *Petit Parisien* expose le programme et présente l'établissement comme un asile pour jeunes femmes de province en déshérence. Le bâtiment semble constitué de deux maisons distinctes, la première vraisemblablement élevée autour de 1850 et la seconde à la toute fin du XIX^e siècle.



Ci-dessus : PLU, vue actuelle de la façade.

La construction initiale, perpendiculaire à la rue Saint-Maur, se caractérise en façade par un pignon compris entre deux ailes latérales, présentant des niveaux de planchers différents. Derrière une façade en pierre quelque peu austère, se trouve une architecture institutionnelle faisant référence aux intérieurs d'école, simples et vastes avec de grands volumes éclairés et des cloisons vitrées. Le projet de restructuration vise à transformer ce bâtiment aujourd'hui occupé par une association, en maison-relais, et donc à y aménager des studios individuels pour sans-abris. Il s'appuie notamment sur l'unification des niveaux de planchers et l'aménagement des combles. Une partie des planchers est démolie, l'escalier prolongé, la plupart des fenêtres sur cour, modifiées - ces dernières transformations étant masquées par une isolation extérieure. Pour répondre au vœu émis par la Commission, la façade sur rue est conservée, les lucarnes passantes supprimées. En conséquence, survient une incohérence entre les ouvertures du dernier étage et les niveaux de planchers modifiés. Le projet reste identique pour le reste du bâtiment (démolitions de planchers, créations de fenêtres...).

DISCUSSION. Mme la présidente s'étonne que l'avis de la Commission émis en mars n'ait pas été suivi concernant les demandes d'étude historique et d'un meilleur projet, alors qu'il s'agit d'un projet municipal. Elle propose aux membres de maintenir le vœu de manière à aider la direction de l'urbanisme à trouver une issue satisfaisante à ce dossier. Les membres en sont d'accord.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a de nouveau examiné le projet de restructuration d'un bâtiment du milieu du XIX^e siècle, construit sur les anciens terrains du couvent des Hospitaliers de la Roquette.

Elle a renouvelé le vœu émis le 1^{er} mars 2011 demandant la réalisation d'une véritable étude historique permettant de mieux connaître l'origine, le programme et l'auteur de ce bâtiment.

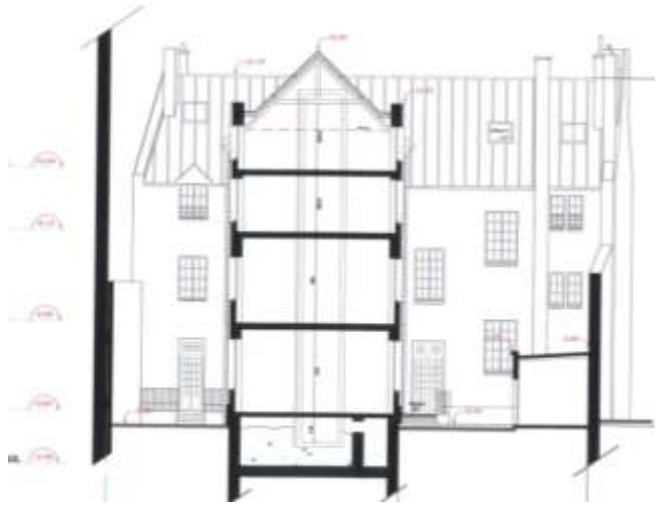
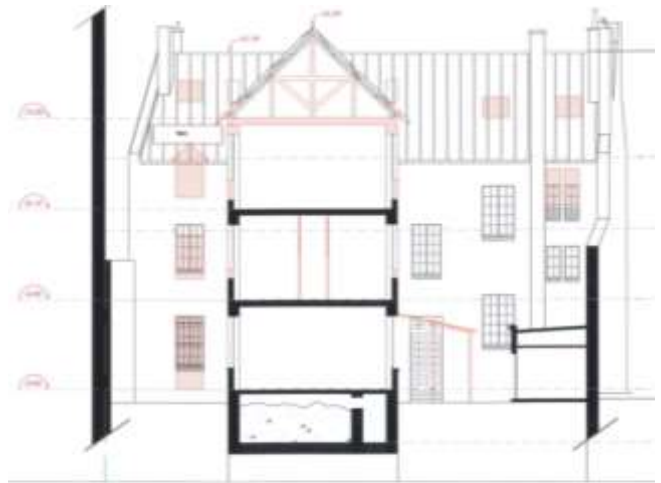
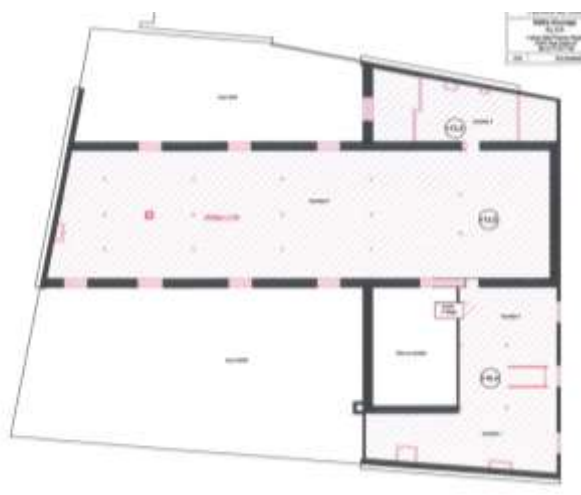
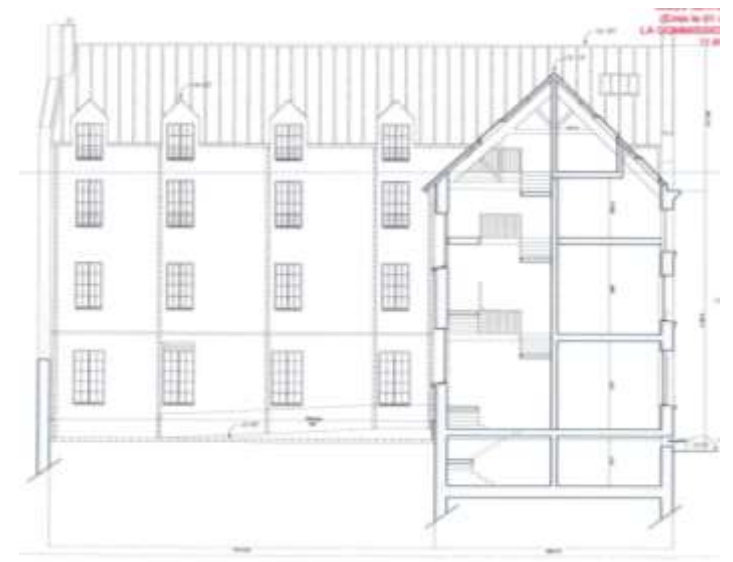
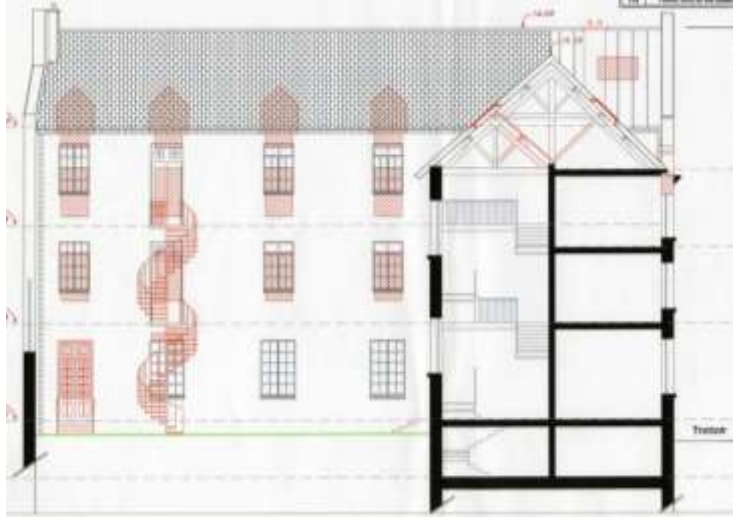
Elle a pris acte de la conservation de la façade sur rue, à l'exception toutefois de la lucarne, mais elle s'oppose à la modification de l'altimétrie des niveaux au détriment de la cohérence structurelle entre façade et planchers (qui passeraient au milieu des fenêtres du 2^e étage).

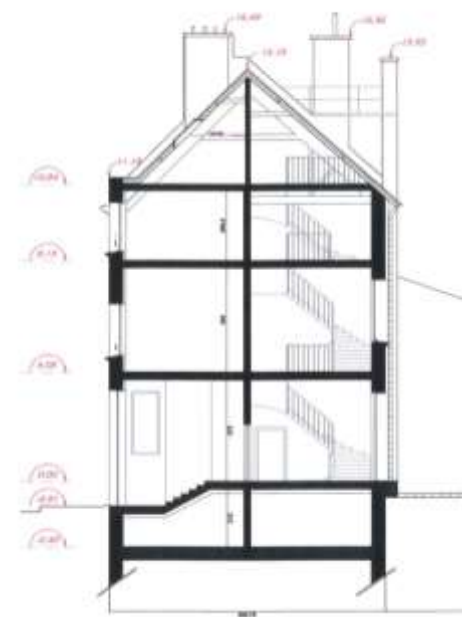
Elle a rappelé sa demande de la réalisation d'un ravalement soigné permettant de faire réapparaître les parties autrefois visibles en pierre de taille (BMO du 5 août 2011).

Ci-contre, de haut en bas : plan des démolitions et état projeté de la façade sur cour. Le projet prévoyant l'aménagement des combles, l'ensemble des niveaux et des fenêtres est modifié.

Ci-dessous, de haut en bas : plans des démolitions aux 2^e et 3^e niveaux.

(documents de projet : Fernier et associés)





Ci-dessus, à gauche, de haut en bas : coupe du bâtiment sur la rue montrant la démolition et la reconstruction des planchers aux 2^e et 3^e niveaux (premier projet). À droite, de haut en bas : état actuel et premier état projeté de la façade.

Ci-dessous : nouvelle version du projet. Le rehaussement des fenêtres en lucarnes passantes a été supprimé au profit de la conservation de la façade existante, mais les planchers sont toujours déplacés ; ils passent devant les fenêtres du 2^e étage. (documents de projet : Fernier et associés)



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. CAMACHO - INSTITUTO CERVANTES

PC 075 116 11 V 0028

Dossier déposé le 20/04/2011

« Réhabilitation d'un bâtiment de 2 étages sur un niveau de sous-sol sur rue et cour à destination de bibliothèque et salle de classe avec création de trémies d'escalier et d'ascenseur, de châssis de désenfumage et d'une grille de ventilation en toiture, d'une porte à rez-de-chaussée sur rue et agrandissement des baies à rez-de-chaussée sur cour. SHON à démolir : 22 m². »

PROTECTION. Aucune (parcelle signalée au PLU).

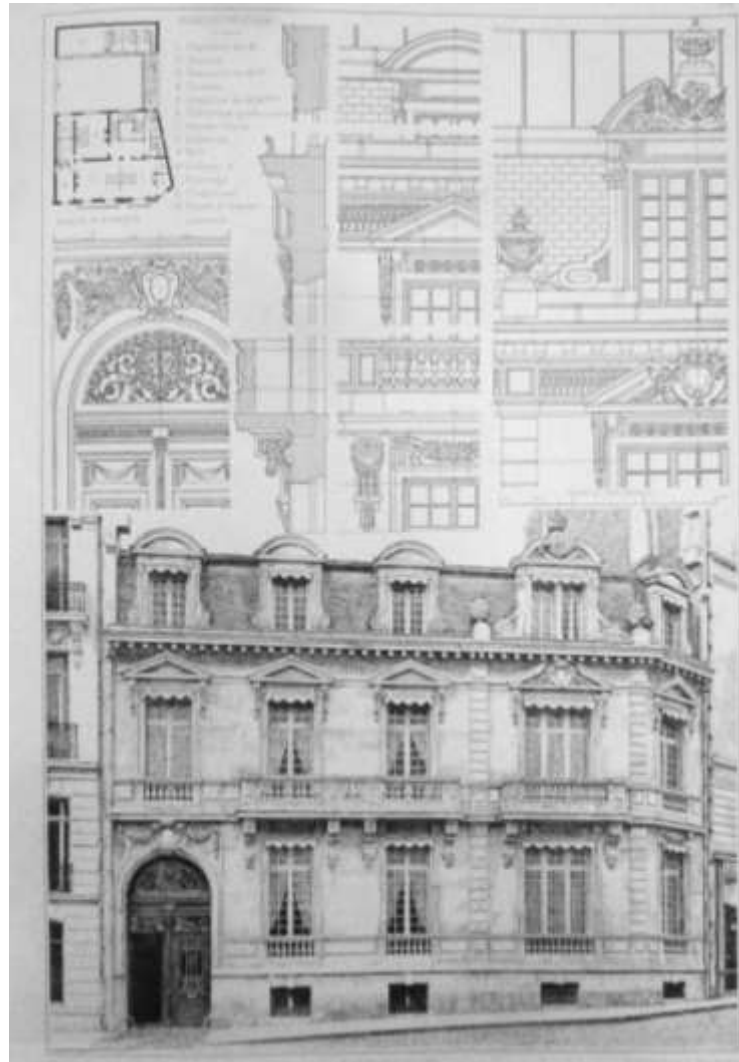
ANTÉRIORITÉ. Séance du 19 novembre 2010 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de réaménagement de la bibliothèque de l'Institut Cervantès, installée dans un hôtel particulier de la fin du XIX^e siècle bâti par l'architecte Paul Déchart. Son décor très soigné étant demeuré intact, elle a formé le vœu que l'édifice puisse être inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Elle a également demandé que cet immeuble soit ajouté à la liste des bâtiments protégés au titre du Plan local d'urbanisme et que le projet soit revu pour le rendre compatible avec la conservation des éléments les plus remarquables de l'édifice : passage cocher, décors, menuiseries, distribution, etc... Elle s'est également prononcée contre le projet de couverture et d'habillage de la cour par un solivage formant pergola. »

PRÉSENTATION. La dénomination « hôtel particulier » s'applique ici en fait à une maison unifamiliale cossue, œuvre de l'architecte P. Déchart en 1893. Le soin apporté à sa construction et la modernité du confort qu'elle promettait à ses occupants l'ont fait figurer dans plusieurs publications.

L'adjonction ultérieure d'une galerie en aile sur cour, accessible du grand escalier, a complété les salons du rez-de-chaussée. Longtemps utilisée en bureaux avant d'accueillir l'institut Cervantès, la maison a gardé l'essentiel de son décor intérieur.

Des bibliothèques occupent aujourd'hui les salons et les chambres. Elles en ont dans l'ensemble conservé la distribution.

Pour se moderniser et accueillir davantage de lecteurs, l'institut Cervantès prépare une mise aux normes en matière d'accessibilité et de prévention de l'incendie. Le programme demeure identique au dossier examiné en Commission en novembre 2010 : création d'un ascenseur à la place de l'escalier de service et d'un nouvel escalier de secours derrière le pan coupé. Les interventions feraient disparaître, avec certaines cloisons, d'importantes parties du décor : cheminées, corniches et moulures de plafonds.... Les portes disparaîtraient également. Seuls les percements prévus pour mettre en communication le porche et le hall sont abandonnés.





Page précédente, de haut en bas : PLU ; façade au début du XX^e siècle ; nouveau projet d'élévation, montrant la création d'une issue de secours sur le pan coupé à droite.

À gauche, de haut en bas : plan de démolitions (rouge : démolition d'éléments verticaux ; gris clair : suppression de parquets ; gris foncé : démolition des planchers ; bleu : percements ; vert : menuiseries extérieures conservées) ; façade arrière du bâtiment sur rue et projet de couverture de la cour par une grande pergola.

À droite, de haut en bas : bibliothèque à rez-de-chaussée dont le mur du fond serait supprimé ; escalier qui serait démolí ; salon à l'étage dont le mur de gauche serait percé.

(documents de projet : Jaime Sanahuja y asociados)

DISCUSSION. Mme la présidente trouve qu'il s'agit du même projet, à quelques détails près. Les membres sont d'accord pour renouveler leur opposition à ce projet et s'étonnent toujours de ce projet de pergola géante dans la cour.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a de nouveau examiné le projet de réaménagement des locaux de l'Institut Cervantès, installés dans un hôtel particulier de la fin du XIX^e siècle bâti par l'architecte Paul Déchart.

Constatant la modestie des évolutions par rapport au projet présenté à la Commission le 19 novembre 2010, elle a renouvelé le vœu adopté lors de cette séance, demandant que le projet soit revu pour le rendre compatible avec la conservation des éléments les plus remarquables de l'édifice : décors, menuiseries, distribution, etc...

La Commission a renouvelé son opposition au projet de couverture et d'habillage de la cour par un solivage formant pergola.

Le vœu demandait également que l'édifice puisse être inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, et qu'il soit ajouté à la liste des bâtiments protégés au titre du Plan local d'urbanisme (BMO du 5 août 2011).

Ci-contre, de haut en bas : vues actuelle de la façade, détail, salle de réception à l'étage sur cour. Ci-dessous : escalier principal.



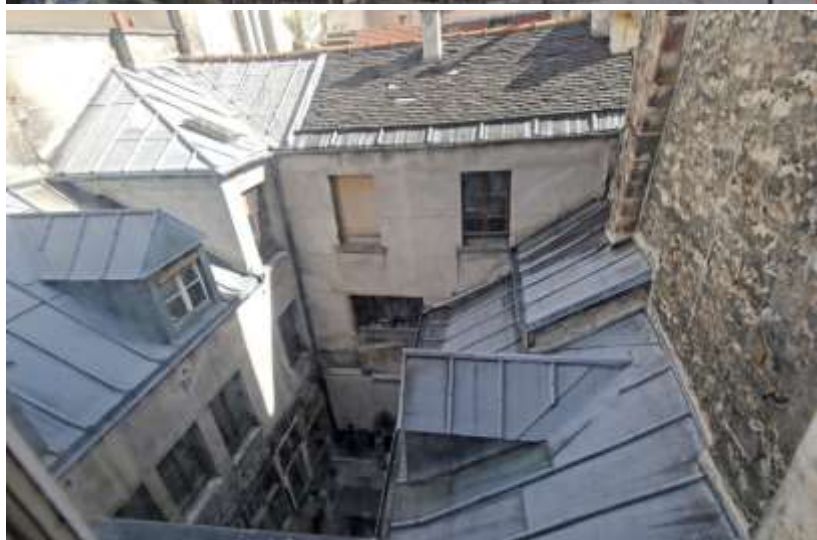
FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. À proximité de Saint-Martin-des-Champs, l'îlot délimité par les rues du Vertbois, Volta et Notre-Dame-de-Nazareth présente un parcellaire régulier remontant au XVI^e siècle. Le n°14 est aujourd'hui composé de deux corps de bâtiments parallèles, l'un sur rue et l'autre en fond de parcelle, élevés de deux étages carrés et combles. Deux ailes de liaison délimitent une cour qui a été progressivement bâtie de constructions légères. Le bâtiment sur rue, malgré un ravalement des années 1940-50 et une charpente refaite sans doute au même moment, est ancien et conserve un escalier de menuiserie à balustres tournés, placé au bout d'un couloir central. Le bâtiment du fond a été reconstruit en 1853 sur la même emprise que l'édifice ancien, avec sans doute les petites ailes en retour. Du milieu du XIX^e siècle jusqu'à récemment, l'ensemble a été occupé par un atelier d'imprimerie, entraînant de permanents renforcements de structure. Le bâtiment du fond a été très largement cureté il y a peu.

La Commission est sollicitée sur la possibilité de surélever le bâtiment rue et de démolir les autres bâtiments, dans le cadre d'une opération de logements privés.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; façade actuelle (bâtiment ancien avec un ravalement et une devanture des années 1950) ; vue vers le bâtiment du fond de la parcelle ; vue de l'un des bâtiments dans la cour, demandé à démolir. Ci-dessous : escalier ancien du bâtiment sur rue.



DISCUSSION. Les membres considèrent que le bâtiment du fond n'a aujourd'hui plus d'intérêt, mais ils s'étonnent du projet de jardin à sa place, alors qu'une cour serait plus dans la logique de la parcelle. En revanche, ils s'accordent à demander la conservation intégrale du bâtiment rue, façades (notamment arrière) et planchers, ainsi que l'escalier sur toute sa hauteur. Ils demandent que dans le cas d'une surélévation, des garanties précises soient apportées quant à la conservation des structures anciennes. On demande enfin que ce dossier soit à nouveau présenté en Commission en faisabilité, avant le dépôt de demande de permis de construire.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de surélévation d'une maison du XVII^e siècle, située en lisière du quartier du Marais, ainsi que la demande de démolition totale des bâtiments sur cour. Elle a demandé la préservation du bâtiment sur rue, compte tenu de son ancienneté, attestée par l'existence d'un escalier en bois à balustres tournés. Elle a demandé que tout projet de surélévation de celui-ci soit accompagné des garanties nécessaires quant à la conservation de ses structures (BMO du 5 août 2011).

Ci-contre : vue actuelle de la façade.

Ci-dessous, de gauche à droite : vues du bâtiment sur rue montrant ses structures et son escalier.



FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. L'emplacement du jardin de Tivoli a été loti assez rapidement à partir du milieu des années 1820. La rue d'Amsterdam, entre la rue Saint-Lazare et l'actuelle place de Clichy, forme le pendant de la rue du Rocher pour clore, à l'ouest, la composition rayonnante des rues du quartier de l'Europe. Le n°18, qui paraît dater des années 1840, est représentatif des immeubles de rapports qui s'y construisent, alors majoritairement élevés de quatre étages carrés et un retiré.

L'immeuble est décrit à l'occasion d'une mutation en 1849 tel qu'il se présente encore aujourd'hui pour l'essentiel : sept travées en façade, corps double en profondeur, quatre étages carrés surmontés d'un retiré et deux ailes sur cour.

Le n°16 a les mêmes dispositions sur trois travées seulement.

Les deux immeubles, réunis à une date indéterminée, forment aujourd'hui un seul hôtel de tourisme qui doit être modernisé pour correspondre aux normes d'accessibilité et de sécurité.

À cet effet, la faisabilité porte sur le remplacement de l'escalier de secours de l'aile du n°18 par un escalier plus large et sur l'élargissement des circulations par modification du cloisonnement et élargissement de certaines baies. L'encombrement de ces nouvelles circulations et l'adaptation des chambres aux personnes handicapées fait renoncer à plusieurs chambres que l'exploitant souhaite retrouver en remplaçant les combles, encore intacts des deux immeubles, par des combles brisés éclairés par des lucarnes en retrait sur tous les versants.

Ce changement du profil caractéristique des immeubles de la Monarchie de juillet serait très visible depuis la cour du Havre, en contrebas, du fait de la largeur de la voie à cet endroit.

DISCUSSION. Pleinement conscients de la nécessaire mise aux normes des hôtels de tourisme et des ses conséquences, les membres sont perplexes sur ce dossier. La surélévation apparaît comme la seule solution, mais le dessin du nouveau comble est fortement regretté. On s'inquiète également des conséquences que ce projet pourrait avoir sur les immeubles voisins, encore plus visibles que celui-ci du parvis de la gare.

Aux termes de la discussion, la Commission ne prend pas de résolution.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; carte postale du début du XX^e siècle ; vue actuelle depuis la cour du Havre.

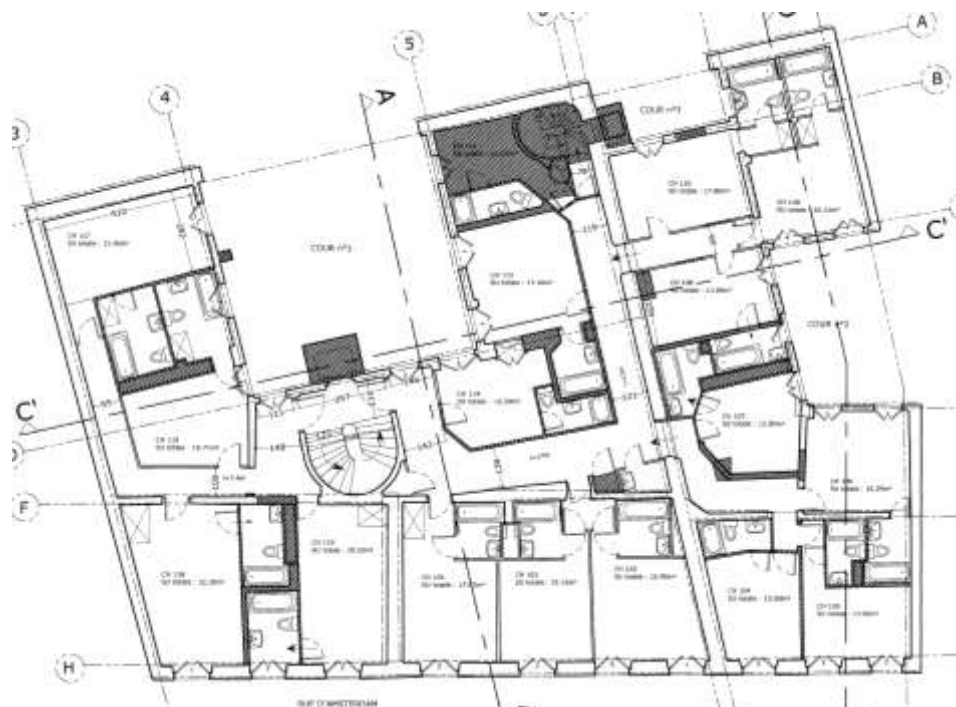
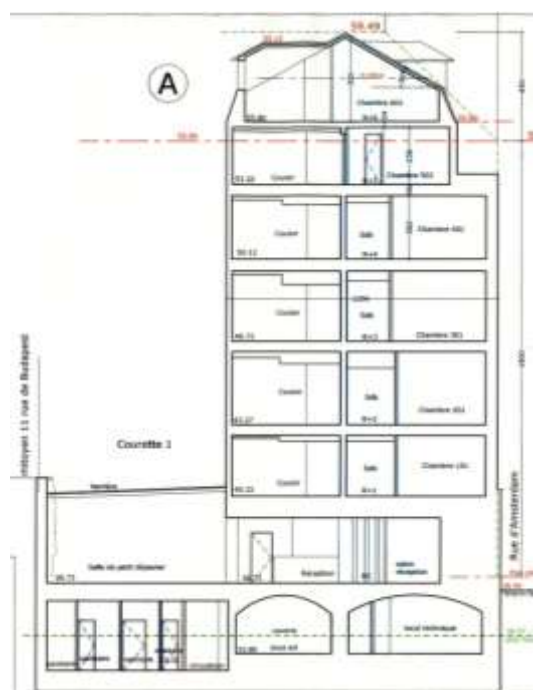
Ci-dessous : façade actuelle du n°18.





Ci-dessus, de gauche à droite : élévations sur rue, actuelle et projetée. La toiture à faible pente serait remplacée par un faux comble brisé à lucarnes, au-dessus du retiré.

Ci-dessous : à gauche, coupes actuelle et projetée (la rue est à droite de l'image) ; à droite, détail de la façade actuelle du n°16 et plan des démolitions demandées. (documents de projet : Gordana Gazzola, architecte)



FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune. Parcelle réservée à 100% au logement.

PRÉSENTATION. Loti à la fin du XIX^e siècle, après la construction des réservoirs de la Vanne, le quartier de Montsouris est aujourd'hui un secteur de Paris relativement hétérogène. On y trouve des maisons de l'ancien Petit-Montrouge, des immeubles haussmanniens, des villas et ateliers d'artistes des années 1930, aussi bien que des immeubles des années 1960.

Le garage Tombe-Issoire construit en 1931 par l'architecte Serviat, rassemble les signes de l'architecture des années 1930 dédiée à l'automobile : au-dessus d'un rez-de-chaussée commercial, la façade plane, d'une composition simple, est rythmée par les fortes horizontales des baies en longueur. L'angle, dégagé par le retrait d'implantation, est ponctué verticalement par un escalier éclairé par des briques de verre et prolongé par un édicule-signal. Les planchers à caissons reposent sur une structure de poteaux-poutres qui franchit la largeur de la parcelle sans appui intermédiaire hormis ceux qui portent la rampe. Les hauteurs sous plafonds et sous poutres sont supérieures ou égales à celles d'un logement.

Le bâtiment fait partie des parcelles recensées dans le PLU comme réserves de logements. La Cogedim souhaiterait connaître la position de la Commission du Vieux Paris sur la démolition totale du garage.

Ci-contre, de haut en bas, et ci-dessous : PLU ; vues actuelles de la façade et détail de l'édicule d'escalier.



DISCUSSION. La qualité urbaine de ce bâtiment est soulignée par les membres qui se prononcent pour sa conservation. Si l'on reconnaît les problèmes d'adaptation de ce type d'édifice au logement, on suggère que soit conduite une étude plus complète, aussi bien sur l'histoire de la construction que sur sa place dans le quartier. La façon dont il s'intègre dans le paysage urbain est jugée très satisfaisante, tout comme la qualité générale de la construction.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 8 juillet 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'un garage des années 1930, dans le cadre d'une opération de création de logements. La Commission a souligné le grand intérêt que présente cet édifice sur le plan urbain, soulignant la forte présence de l'angle, dégagé par le retrait d'implantation de l'immeuble voisin, ponctué verticalement par un escalier éclairé par des briques de verre et prolongé par un édicule-signal. La Commission a donc demandé que soit étudié un projet permettant de conserver un nombre significatif de travées de ce bâtiment, véritable repère urbain dans ce quartier marqué par l'architecture des années 1930 (BMO du 5 août 2011).



Ci-dessus : vue de la façade latérale du garage en 1974.

Ci-dessous : vue actuelle du garage et de sa situation dans la rue de la Tombe Issoire.



8, rue Labat (18^e arr.)

Pétitionnaire : Mme BRODIVITCH, Céline - SA SOREQA
PD 075 118 11 V 0003

Dossier déposé le 20/05/2011

« Démolition totale d'un bâtiment à usage d'habitation suite à un arrêté d'insalubrité. »

Démolition validée par la Commission lors de sa séance du 5 mai 2011.



9, avenue Sainte-Eugénie, 1-7, rue Lhuillier et 29-33, rue Olivier de Serres (15^e arr.)

Pétitionnaire : M. SOREL Pierre
BNP PARIBAS IMMOBILIER RESIDENTIEL PROMOTION ILE DE FRANCE

PC 075 115 11 V 0034

Dossier déposé le 29/04/2011

« Construction d'un ensemble de bâtiments de 8 étages sur 1 à 4 niveaux de sous-sol à usage d'habitation (207 logements dont 117 logements sociaux), de crèche (60 berceaux), d'un institut médico-éducatif pour enfants et adolescents (75 places), de foyer d'hébergement pour adultes handicapés mentaux (55 places), de résidences pour personnes âgées dépendantes (82 lits) et de stationnement (89 places conservées et 160 créées) avec végétalisation des toitures-terrasses.

SHON démolie : 19431 m² ; SHON créée : 30963 m² ; ST : 9188 m². »

Démolition validée par la Commission lors de sa séance du 27 mai 2010.



22, rue du Chalet (10^e arr.)

Pétitionnaire : M. MICHEL, Jean-Nicolas
MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE
L'HABITAT - S.A.D.I.
PD 075 110 11 V 0003
Dossier déposé le 29/04/2011
« Démolition d'un bâtiment à usage d'artisanat et
d'habitation, de 1 étage, sur rue et cour. »



24, rue du Chalet (10^e arr.)

Pétitionnaire : M. MICHEL, Jean-Nicolas
MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE
L'HABITAT - S.A.D.I.
PD 075 110 11 V 0002
Dossier déposé le 29/04/2011
« Démolition d'un bâtiment à usage d'entrepôt, de
1 étage, sur rue et cour. »



10, place Rhin et Danube (19^e arr.)

Pétitionnaire : M. LEFEUVRE, Freddy - IRE
PC 075 119 11 V 0023
Dossier déposé le 24/05/2011
« Construction de 5 maisons de ville de 2 étages sur rue
et réhabilitation et changement de destination d'un
local artisanal en habitation (1 logement créé) et en
local technique de distribution du réseau de fibre
optique.
SHON créée : 514 m² ; ST : 641 m². »



190-192, rue de Belleville et 2-6, rue du Soleil (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. DE LAS CASES, François
SEFRI-CIME ACTIVITES & SERVICES SAS
PC 075 120 11 V 0040
Dossier déposé le 23/05/2011
« Construction d'un bâtiment d'habitation (26 logements
créés) de 4 étages sur 2 niveaux de sous-sol (19 places
de stationnement) après démolition totale d'un garage.
SHON à démolir : 542 m² ; SHON créée : 1476 m² ;
ST : 492 m². »



Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Dominique Bertinotti, Mme Hélène Bidard, Mme Elisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, Mme Monique Mosser, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulmann, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet représentée par M. Jean-François Dubos, Mme Pauline Veron.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic
Edwige Lesage
Sébastien Pointout

Crédits photographiques (tous droits réservés), sauf mention contraire :

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Mairie de Paris